

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011

**Présidence**

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

**Ouverture**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures, nous allons débiter notre 1<sup>ère</sup> séance de l'année du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL****Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Elisabeth FARIAS, Martine FREY TAILLARD, Marina MELON, Fanny SPICHIGER, Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Pierre DESSEMONTET, Jacques FIVAZ, Philippe GRUET, Paul-Arthur TREYVAUD, Rolf ZWICKY.

**Membres absents :** MM. Serge BAECHLER et Philipp MÜLLER.

Membres présents	<b>87</b>
Membres excusés	<b>11</b>
Membres absents	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

---

**Discours de la Présidente****Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Comme le veut la tradition, il est maintenant temps pour moi de vous adresser quelques mots.

L'ordre du jour étant assez fourni, je me permettrai de faire court. Afin de ne pas trop m'éloigner du micro, je me permettrai également de rester assise.

Je pourrai presque commencer mon message par : il était une fois... Oui, il y a de nombreuses années, à la fin de ma scolarité obligatoire, j'ai reçu le prix de civisme !

Etait-ce là un signe du destin ... ou est-ce que cela m'a permis de comprendre le monde politique et d'y trouver un certain intérêt? Je n'ai pas encore vraiment la réponse, mais certainement un peu de tout. Ce qui est sûr c'est que je suis très honorée et fière de me retrouver sur ce perchoir, même si à 16 ans mes camarades de classe avaient de la peine à comprendre ce que je pouvais trouver d'intéressant dans une branche aussi rébarbative et complexe. Peut-être que ce soir quelques-uns s'en souviendront et comprendront !

Je crois que ce qui m'a toujours poussé à siéger au Conseil communal et à occuper cette place ce soir, ce n'est pas le prix de civisme (heureusement), mais en premier lieu et surtout l'attachement à notre cité. Y étant née et y habitant la plus grande partie de ma vie, j'ai toujours voulu que notre ville évolue avec un certain dynamisme. J'étais fière lorsque je travaillais à l'extérieur de dire que je venais d'Yverdon et ceci malgré quelques ironies, dont je vous passerai les détails.

Comme déjà cité lors de la séance d'assermentation, et pour le bien de notre commune, je souhaite que nous ayons des débats fructueux et consensuels en œuvrant pour le bien et les intérêts de notre belle cité dans le respect de la démocratie. Nous devons avoir à l'esprit que nous sommes au début d'une nouvelle législature avec des enjeux très importants pour le développement de notre ville. Ces enjeux nous les destinons à notre relève et il serait souhaitable que celle-ci puisse être fière des décisions prises au sein de ce Conseil. Il est vrai que cela demande de chacun un effort d'ouverture d'esprit et de compréhension, ainsi qu'une certaine faculté de persuasion et de décision.

Je suis consciente que nous ne pourrons jamais avoir tous ici réunis les mêmes idées, et tant mieux, mais ce qui est certain et ce dont je suis persuadée, un point commun nous anime tous, c'est que nous sommes convaincus qu'Yverdon-les-Bains a une belle carte à jouer et que nous nous devons de développer notre ville malgré des perceptions différentes.

Voilà, peut-être que ma vision des choses est utopique et je ne pourrai que vous en reparler après le 30 juin 2012. Ce laps de temps, me permettra de faire mes expériences, avec ce que cela comporte de crainte, comme ce soir j'ose l'avouer, de satisfaction et de tracas certainement. Toujours est-il que je suis fière de représenter notre ville et tiens encore une fois à vous remercier pour la confiance témoignée.

Avant de clore, je tiens également à remercier les 2 anciens présidents, soit Marianne Savary et Thierry Gaberell pour m'avoir formé à la tâche et d'ores et surtout déjà remercier le nouveau bureau en place sur qui je sais pouvoir compter, sans oublier le soutien indéfectibles de nos secrétaires.

C'est donc sur ces propos que je suggère que nous nous mettions au travail sans plus attendre.

Merci de votre attention

---

**2. APPROBATION DU PV  
DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL  
DU 9 JUIN 2011**

**Vote**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Tel que présenté, le PV de la séance du Conseil communal du 9 juin 2011 n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à une évidente majorité avec remerciements à nos secrétaires.

---

**3. APPROBATION DU PV  
DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL COMMUNAL  
DU 16 JUIN 2011**

**Vote**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Tel que présenté, le PV de la séance du Conseil communal du 16 juin 2011 n'appelle aucun commentaire.

Il est **approuvé** à une large majorité avec remerciements à nos secrétaires.

---

**4. APPROBATION DU PV  
DE LA DEUXIÈME**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Comme informé par mail, lors des copies de ce PV, seules les pages paires se sont imprimées.

**PARTIE DE LA SÉANCE**  
**D'ASSERMENTATION**  
**DU 18 JUIN 2011**

Vous trouverez sur la table des scrutateurs des exemplaires de PV complets.

D'autre part, je vous demande de prendre la page 16 et de corriger le tableau de la désignation des membres de la Commission de gestion ainsi : il faut remplacer dans la colonne des membres le deuxième nom de ROULIN-GRIN Pierrette par COCHAND Daniel. La Commission de gestion est donc composée des membres suivants : KLAUS Jean-Louis, VUAGNIAUX Yves, ROULET-GRIN Pierrette, COCHAND Daniel, WIND Bart, HUNKELER Pierre, ZWICKY Rolf, GRAND-GREUB Hélène. Il n'y pas de corrections pour les suppléants.

Tel que corrigé, le PV de la deuxième partie de la séance d'assermentation du 18 juin 2011 n'appelle aucun autre commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**5. NOMINATION D'UN(E)**  
**HUISSIER(-ÈRE) POUR**  
**LA LÉGISLATURE**  
**2011-2016**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Comme annoncé lors de la séance d'installation des autorités du 18 juin dernier, nous devons nommer une seconde personne au poste d'huissier du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil communal vous présente la candidature de Mme Viviana RODRIGUES DA SILVA.

*Née en 1990, Viviana est d'origine portugaise. Après avoir fait ses classes à Yverdon, elle a suivi un apprentissage de médiaticienne à Sainte Croix. Elle est par la suite partie une année en Angleterre comme fille au pair afin de perfectionner son anglais ou elle a obtenu son « First certificate »*

*Depuis une année, elle suit un apprentissage d'employée de commerce en formation élargie chez Jaeger-LeCoultre. Elle fait donc tous les jours les trajets Yverdon – La Vallée de Joux, plus précisément Le Sentier.*

*Elle pratique en tant qu'hobby, la salsa dans une école de danse d'Yverdon, aime la lecture et découvrir la Suisse au moyen de son abonnement général.*

*Viviana est une fille sympathique, dynamique et motivée qui saura relever le challenge de la fonction, car pour elle c'en est un, et ceci avec le sourire, ce qui ne gêne rien...*

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'art. 16 de notre règlement. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

**Vote à main levée**

**Mme Viviana RODRIGUES DA SILVA est élue** à l'unanimité.

Je prie Mme Viviana RODRIGUES DA SILVA de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Viviana RODRIGUES DA SILVA, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.*

**Mme Viviana RODRIGUES DA SILVA** : « Je le promets »

Mme la Huissière, je vous félicite pour votre accession à ce poste et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle afin de pouvoir

prendre votre fonction avec effet immédiat.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## 6. DÉMISSIONS

En date du 15 juillet 2011, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Par ce courrier, je vous fais part de ma décision de démissionner de mon poste de secrétaire adjointe, pour le 31 octobre 2011, mon contrat de travail me demandant trois mois de préavis.*

*Cette décision prise après mûres réflexions tient au fait que j'ai trouvé un poste d'enseignante qui correspond mieux à mon profil et qui, surtout, m'oblige à faire un choix. Ayant en effet, depuis un certain nombre de mois, assumé à la fois le poste de secrétaire adjointe et celui d'enseignante d'anglais, je ne pense pas pouvoir physiquement assumer simultanément les deux postes plus longtemps que fin octobre.*

*Je tiens cependant à vous exprimer à tous le plaisir et l'intérêt que j'ai éprouvé à découvrir de près le travail du législatif et de l'exécutif de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Je garderai un excellent souvenir de ce temps passé parmi vous.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Valérie OUTEMZABET.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Valérie OUTEMZABET pour son engagement au sein de notre Conseil et de notre Bureau. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur, aussi bien sur le plan privé que professionnel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 5 août dernier, M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI m'a transmis le courrier suivant :

*Monsieur le chef de groupe UDC Yverdon-les-Bains,*

*Je vous annonce par la présente ma démission en tant que membre du Conseil communal. En effet, mon commerce ayant pris une ampleur que je n'ai pu anticiper et qui aujourd'hui me prend plus de temps et ne me permettra plus d'assumer mon mandat au sein du Conseil communal.*

*Je vous remercie donc de bien vouloir transmettre cette même lettre au Bureau du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.*

*Je compte tout de même rester membre de la section d'Yverdon et continuer à vous soutenir dans vos projets.*

*Je vous remercie de votre confiance et souhaite que vous puissiez trouver une dynamique correspondant à nos idéaux.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Hélène JACOT.

Au nom du Conseil communal, je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

## 7. ASSERMENTATIONS

Cinq membres de notre Conseil étaient absents pour diverses raisons lors de l'assermentation des autorités communales de notre Ville, le samedi 18 juin 2011.

D'autre part, le remplaçant de Mme Hélène JACOT sera également assermenté ce soir. Il s'agit de M. Jean-Yves MARTIN premier des viennent-ensuite de la liste du parti UDC, né en 1962 et domicilié à la rue des Prés-du Lac 41 à Yverdon-les-Bains, qui a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Hélène JACOT.

J'appelle donc devant la table Mmes et MM. Fabienne BRUNNER, Pascal GAFNER, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Jean-Yves MARTIN, Quentin RICHARD, et Thierry VUAGNIAUX, et prie l'assemblée de se lever.

Je vais vous lire le serment, qui se trouve à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Mme la Présidente.*

**Mme Fabienne BRUNNER** : « Je le promets »

**M. Pascal GAFNER** : « Je le promets »

**Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET** : « Je le promets »

**M. Jean-Yves MARTIN** : « Je le promets »

**M. Quentin RICHARD** : « Je le promets »

**M. Thierry VUAGNIAUX** : « Je le promets »

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable.

Je remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil à M. Jean-Yves MARTIN, les autres l'ayant déjà ou reçu par poste en juillet. Je vous prie de reprendre place dans la salle, à votre convenance et prie l'assemblée de se rasseoir.

## **8. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE**

### *Calendrier*

Mmes et MM. les Conseillers, vous avez reçu avec l'ordre du jour le calendrier des séances du Conseil communal.

Aucune séance extra-muros n'est prévue. Par contre, une séance aura certainement lieu dans la salle du Conseil Communal. Celle-ci sera agendée en fonction d'un ordre du jour relativement court, et sera indiquée lors de la convocation. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est surtout parce que la salle est petite et il y fait très chaud !

Le Bureau tient à préciser que l'élaboration du calendrier est le fruit d'un compromis avec la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

### *Consignes*

Comme il y a tout de même 39 % de nouveaux conseillers, je vais vous rappeler quelques consignes. Désolée pour le reste !

Je vous rappelle que les rapporteurs de commission et les Conseillers désireux de prendre la parole au point « propositions individuelles et interpellations » sont priés de venir à la table des rapporteurs. Ils ne doivent pas se pencher trop près du micro et ne doivent pas, bien sûr, oublier d'enclencher le micro.

Pour toute autre prise de parole, il faut attendre que nos huissières vous aient donné le micro. Il est préférable de ne pas tenir celui-ci trop près de la bouche.

Je rappelle que les bancs se trouvant sur les côtés de la salle sont réservés au public. Les conseillers sont priés de prendre place sur les chaises, ceci afin de faciliter la vue d'ensemble de la salle. Je vous remercie.

D'autre part, je profite également de rappeler que le conseil se suit jusqu'à ce que la séance soit levée. Les conseillers devant partir en cours de séance sont priés de l'annoncer à l'avance aux membres du bureau, ceci pour des raisons évidentes de comptage lors de votes éventuels.

Merci de votre collaboration.

Pour les nouveaux conseillers, les comptes et gestion 2010 sont à disposition au Bureau. Nous aurions dû les avoir là ce soir, il faudra passer les chercher pour ceux qui en auraient l'utilité. Normalement, tous ! D'autre part, si d'autres documents vous manquent, vous pouvez soit les consulter sur le site de la commune ou les demander au secrétariat du conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*1<sup>ère</sup> série complément au budget*

En raison de la mise en place de la COFI et de la date de sa 1<sup>ère</sup> séance le 16 août dernier, le rapport PR11.17RA sur la 1<sup>ère</sup> série de complément au budget n'a pu être déposé à temps pour être à l'ordre du jour de cette séance.

Il passera donc en octobre prochain.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Remerciements Abbaye*

Le 1<sup>er</sup> juillet passé, le Bureau du Conseil communal a reçu les chaleureux remerciements de l'Abbaye des Armes Réunies d'Yverdon-les-Bains, adressées bien sûr à tous les membres du Conseil communal nouvellement élus qui ont participé au grand cortège du 19 juin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission de la COGE*

Le 22 août dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu la démission de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE de son poste de membre suppléant de la Commission de gestion. Nous procéderons à son remplacement au point 16 de l'ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Dépôt Pétition*

En date du 29 août dernier, le parti des Verts d'Yverdon-les-Bains m'a remis en main propre, devant l'Hôtel de Ville, une pétition qui **demande que la Municipalité étudie et mette en œuvre tous les moyens de favoriser les investissements privés à la création d'une offre cinématographique de qualité à Yverdon-les-Bains.**

Après consultation de ses membres, le Bureau du Conseil a décidé de renvoyer cette pétition à l'examen de la Commission des pétitions, en application de l'art. 68 de notre règlement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendons :

- Une Motion de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS pour le groupe des Verts
- Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET
- Une Motion de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE
- Une Question de M. le Conseiller Raphaël FRANZI
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN
- Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Motion de Mme la Conseillère Cesla AMARELLE
- Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH.

Une Interpellation de Mme la Conseillère Aline GYGAX :

**9. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

**CO11.10, CO11.11**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous prenons acte de la Communication CO11.10 concernant *la vente des installations du Manège et du Centre équestre d'Yverdon-les-Bains.* et de la Communication CO11.11 concernant *le référencement des signaux routiers yverdonnois.*

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, Mme la Présidente.

**10. PRÉAVIS N°  
PR11.15PR**

*Composition de la  
commission*

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 346'000.-- POUR LE TRANSFERT DU SERVICE URBANISME ET BÂTIMENTS DANS LE BÂTIMENT ST ROCH, À LA RUE DES PÊCHEURS ET LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DESDITS LOCAUX**  
**📖 M. JÉRÔME WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.**

Mmes et MM. les Conseillers Christiane LAYAZ-ROCHAT, Marinette NICOLIN en remplacement de Jean-Louis KLAUS, Emilienne WAGNIERE, Jacques FIVAZ, Pierre HUNKELER, Marc NICODET, M. Philippe PAVID, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des vœux de la commission ainsi que des conclusions :

- *Que la signalétique soit de qualité afin que chaque concitoyen puisse trouver facilement l'emplacement d'Urbat.*
- *Qu'il y ait assez de place de parc autant pour les voitures que pour les vélos.*
- *Que la Municipalité mette tout en œuvre pour réhabiliter une ligne de bus qui dessert le quartier dit « Gare-Lac ».*
- *Qu'une communication soit faite afin de préciser de façon claire l'intention de la Municipalité sur la localisation à moyen terme de tous les services communaux (Hôtel de Ville, quartier « Gare-Lac », quartier des Parties, etc.)*

*Discussion sur article 1*

**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Le préavis qui nous est soumis est quelque peu lacunaire, pour les raisons suivantes :

1. Réaffectation des surfaces libérées :

Il n'y pas d'identification précise des besoins qu'ont les autres services (nombre de bureaux ; réception ; salles de conférences), absence de projet clair, avec ce que cela implique de par la complexité des locaux (couloirs, petites pièces en enfilades, etc...) et surtout absence de coût financier.

2. Différence de surfaces :

La surface visée à St-Roch fait 820 m2». Actuellement Urbat a à disposition environ 500 m2.

L'augmentation - soit 320m2 - semble disproportionnée. Elle ne peut se justifier uniquement par la disponibilité actuelle des locaux de St- Roch. D'autre part, il est intéressant de faire le ratio m2/collaborateur pour les deux surfaces. Sans compter qu'il y aura également du gaspillage de

surface avec l'espace libéré à l'Hôtel de Ville.

### 3. Manque d'anticipation :

Cela doit faire environ 7 ans qu'a été initié un projet de surfaces administratives communales en collaboration avec l'Etat de Vaud aux Anciennes Casernes, avec étude de déplacement de certains services.

Dans un deuxième temps, la fermeture des abattoirs a été planifiée au milieu des années 2000 pour 2009 : il aurait donc été intelligent de préparer la réaffectation de cette zone avant l'échéance.

Pour finir, lors de la recherche de locaux pour le Service de l'éducation et de la jeunesse, une étude avait été faite ; elle prenait en compte l'implantation d'un bâtiment communal entre Gare et Lac, avec une réflexion sur les entités à y intégrer (POL, URBAT, SAS, SEJ, SPO).

Au vu de cette absence de vision globale et claire, je refuserai ce préavis et vous recommande, Mmes et MM les Conseillers, d'en faire de même.

### **M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'aimerais aller dans le même sens que ma collègue. En effet, je trouve que, dans ce préavis, si nous décidons de transférer Urvat hors de l'Hôtel de Ville, il aurait été intéressant que nous puissions également savoir en détail à quoi seront dévolues les nouvelles surfaces libérées à l'Hôtel de Ville, ainsi que les coûts.

J'aimerais rappeler qu'il y a cinq ans, en 2006, nous avons déjà dépensé Fr. 500'000.-- pour la réaffectation des locaux à l'Hôtel de Ville, mais il me semble que depuis un certain nombre d'années, nous n'avons effectivement pas une vision d'ensemble de ce que pourraient devenir les différents locaux administratifs de l'Administration communale. On nous parle aujourd'hui d'un projet du côté de l'espace Gare-lac. Cela fait un certain temps qu'on parle de ce projet Gare-lac. Aujourd'hui, il me semble qu'il ne se passe pas grand-chose, à part des études, des études et des études, nous n'avons rien qui avance.

Je pense qu'Urvat, et la ville devrait être un moteur, si nous voulons développer ce quartier et non pas être un frein. Or, aujourd'hui, je suis convaincu que si nous acceptons ce préavis, nous le voyons, nous allons louer des locaux pour les dix prochaines années, donc nous pouvons être sûrs que pendant les dix prochaines années, il ne va rien se passer du côté de cet espace Gare-lac.

Nous avons un autre préavis qui est en cours, c'est celui également de la location des locaux de police. Entre les deux préavis cela représente un million de travaux, cela représente Fr. 300'000.-- de loyer annuel. Je me dis que ces montants seraient quand même mieux utilisés pour la construction rapide d'un bâtiment communal. Nous le voyons, ce sont les deux services pour lesquels nous allons louer des locaux aujourd'hui qui sont sensés aller à l'espace Gare-lac. Ces deux services vont maintenant louer des locaux pour les dix prochaines années alors que nous sommes sensés, justement, être le moteur dans ce quartier-là.

Donc, pour moi, il y a vraiment un manque d'anticipation, de vision globale, et je vous invite vraiment à refuser ce préavis aujourd'hui, pour inciter notre Municipalité à aller de l'avant dans ce quartier-là et à construire un nouveau bâtiment administratif.

### **Mme la Conseillère Carmen TANNER :**

Je n'interviendrai pas sur la question de la nécessité de ces nouveaux logements pour le Service Urvat parce que j'estime que les raisons sont là, nous l'avons vu en Commission de gestion à plusieurs reprises, les services sont serrés, les gens sont dans les couloirs, c'est absolument intenable. Moi, je voulais plutôt intervenir sur les places de stationnement qui sont prévues autour du site de St-Roch. J'ai été extrêmement étonnée, voire même déçue, en découvrant le préavis, que la Municipalité n'ait pas jugé bon ou même opportun de modifier le



nombre de place de parc prévues pour ce site. Nous passons de 8 places de parc avant à huit places de parcs après.

D'autant plus que ces places de parcs sont cette fois-ci payées par la Commune, ce qui est aussi extrêmement étonnant, car un bon nombre d'entreprises privées n'offrent pas ses places de parc à l'employé ; c'est à la charge de l'employé, d'autant plus qu'il y a, assez proche de St Roch, à dix minutes même à pied, un parking gratuit, donc j'imagine que dix minutes à pied, ce n'est pas la fin du monde.

Pourquoi n'avoir pas profité du déménagement et du futur plan de mobilité de l'Administration qui sera mis en place l'année prochaine pour tout ce qui est déplacement privé, pour pousser les employés vers un peu plus de mobilité durable ?

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Je vais tenter, peut-être pas dans l'ordre, mais disons le plus exhaustivement possible, de répondre à ces différentes questions et remarques. Peut-être que sur certains points, M. le Syndic, qui est concerné également par ce préavis, pourra compléter.

Concernant la vision globale : la vision globale vous est exposée, peut-être un peu sommairement, mais elle est néanmoins présente dans le préavis, et a été expliquée également aux commissaires lors de la commission ad hoc qui a traité de cet objet. Mais reparlons-en quelques minutes. La vision globale, c'est l'enjeu, tout le monde l'a compris, c'est de diminuer à terme les loyers souvent, si on fait l'addition de tous les loyers que nous payons, trop élevés pour la Commune, pour réunir les différents services administratifs dans des locaux qui puissent appartenir à la Commune. La vision globale, c'est de développer plusieurs pôles administratifs, qui soient des bâtiments communaux et donc qui répondent à ces enjeux financiers, mais qui répondent également à des considérations fonctionnelles pour les services eux-mêmes et pour les Yverdonnois, auxquels sont destinées ces prestations.

Ces pôles, il y en a un, on y est, c'est l'Hôtel de Ville. Une fois qu'Urbat sera parti, cela permettra aux services de se redéployer, de réunir les services centraux et de les installer de façon plus confortable. Il y a le secrétariat général, les ressources humaines, les finances, etc, mais également le bureau du Conseil communal et peut-être de faire la place à des salles de conférences qui sont très prisées non seulement des politiciens que ce soit l'administration ou les Conseillers communaux, mais également par les associations.

Un deuxième pôle, c'est, vous l'avez mentionné, le quartier Gare-lac. Alors, le quartier Gare-lac, c'est intéressant, parce que, avec le développement de ce quartier, aura lieu quelque part un déplacement du centre de gravité de la ville d'Yverdon. Du coup, de développer, là, un bâtiment administratif pour réunir des services tels que la police, le contrôle des habitant, et Urbat, répond à un besoin qui non seulement satisfera ces services-là en terme de proximité, pour la police par exemple, ce sera intéressant, mais également aux Yverdonnois, qui vivront dans une ville dont le centre sera élargi et comprendra donc ce nouveau bâtiment administratif.

Et le troisième pôle, c'est une zone d'activité encore à définir, qui accueillera les services techniques de la ville et, éventuellement, Car postal, Travys, qui sont installés actuellement sur cette zone à développer du quartier Gare-Lac. Cela, c'est pour la vision globale.

Ensuite, concernant le fait que ce quartier Gare-lac n'avance pas, à force d'études, je pense qu'on ne peut pas dire que le quartier Gare-lac n'avance pas, et je pense qu'on ne peut pas dire que les études qui sont faites ne sont pas utiles. Parce que développer un quartier, surtout de cette taille-là, avec ces enjeux-là, cela nécessite des procédures qui sont assez complexes et qui prennent du temps. Exemple : actuellement, nous sommes en train, nous l'avons fait déjà, mais le plan directeur de toute cette zone est à l'étude au niveau cantonal, et de mettre un projet à l'étude au niveau cantonal, c'est attendre, pendant des mois, que le canton daigne se prononcer sur cette étude. Ensuite, il faut faire un plan de quartier, secteur par secteur, mais, puisqu'on parle de celui-là, faire un plan de quartier sur cette zone de l'Ancien-Stand, et quand ce plan de quartier est établi, quand on a réussi à déterminer où les différents services

doivent s'installer, et où l'on va installer ceux qui quitteraient éventuellement cet endroit, il faut se lancer dans la construction d'un nouveau bâtiment. Alors, bien sûr, nous aimerions tous que cela aille beaucoup plus vite, moi la première, mais ce sont des procédures sur lesquelles on ne peut pas glisser et qui, on l'imagine bien, prendront quelques années encore.

Un autre élément pour parler des locaux d'Urbat eux-mêmes, qui a été relevé, c'est la question de la place. Les nouveaux locaux d'Urbat sont plus grands que les anciens, et ce n'est à mon avis pas une mauvaise chose dans le sens où ces anciens locaux sont pour différentes filières, trop exigües pour accueillir le nombre de personnes qui travaillent dans chaque bureau, c'est un élément. Mais avoir des locaux fonctionnels, c'est aussi avoir une salle de conférence qui soit un peu plus grande que celles qui existe, c'est avoir une cafétéria, c'est avoir tout cela, et parce que nous parlons de plusieurs années, éventuellement avoir un peu de réserve, question place.

Il y avait encore deux questions, le stationnement. Alors, c'est vrai que le stationnement prévu ne fait que reproduire la situation actuelle, sans faire de modifications, en attendant ce plan de mobilité. Nous serons attentifs, bien sûr, à ce que non seulement il y ait de la place pour les visiteurs mais également qu'un nombre de places vélos suffisants soient également installés, mais en attendant ce plan de mobilité, nous avons fait le choix de garder le même système. Ce qu'il faut dire quand même c'est que la première étape de ce plan de mobilité, qui avait pour but d'inciter les employés de l'Administration à utiliser des vélos ou des voitures de service plutôt que leur véhicule individuel porte ses fruits de mieux en mieux et a déjà des résultats concrets, maintenant, qu'il faut prendre en compte.

Sur la question de la réaffectation des surfaces actuelles à l'Hôtel de Ville, cette redistribution est actuellement en cours d'étude, peut-être que M. le Syndic aura plus à dire sur la question.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Je vous remercie pour vos réponses, Mme la Municipale, mais je ne suis pas tout à fait convaincu. On fait des études, on va mettre un nouveau plan de quartier à l'étude pour ce fameux quartier Gare-lac, mais aujourd'hui, il n'y a strictement rien qui nous empêche de construire quelque chose dans ce quartier. Puisqu'on y a construit un bâtiment pour les SEY, il n'y a rien qui nous empêcherait aujourd'hui d'y construire un bâtiment. On peut imaginer qu'on sait déjà ce qu'on va faire, que si le projet de plan d'affectation est déjà au canton, on peut quand même imaginer qu'on sait déjà ce qu'on doit y faire, ce que va être la vision de ce futur quartier, où on va y implanter un bâtiment communal. Rien ne nous empêcherait dès maintenant de travailler aussi en parallèle sur ce bâtiment communal qui correspondra bien naturellement au futur plan de quartier que nous allons décider nous-mêmes et au futur plan d'affectation.

C'est à mon sens juste une question de volonté ou alors de finances, peut-être. Peut-être qu'on ne veut pas se lancer dans la construction d'un tel bâtiment aujourd'hui, mais je crois qu'à force d'investir des montants, qui sont quand même importants, dans toutes ces différentes réaffectations de locaux, mit bout à bout, quand on voit le taux d'emprunt auquel la Commune peut justement faire des emprunts aujourd'hui. Fr. 300'000.-- de loyer, cela représenterait environ un bâtiment de Fr. 16'000'000.-- qu'on pourrait construire.

Donc, moi, ce que je ne veux pas avec ce préavis c'est que maintenant Urbat ne soit pas et que la Ville ne soit pas le moteur, un véritable moteur pour le développement de ce quartier Gare-lac et qu'aujourd'hui, en ayant leur locaux, y compris la Police avec les futurs locaux de la Police à la rue du Valentin qu'on va peut-être accepter au prochain Conseil, et bien que pendant dix ans, ce projet dorme finalement dans les tiroirs peut-être du Canton, ou dans les tiroirs de la Commune, ou je ne sais quoi, parce que nous ne serons pas les premiers à avoir construit. Et moi c'est cela qui me fait peur ce soir.

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

Il y a une chose qui m'inquiète un peu dans ces déclarations à l'emporte-pièce. Nous avons

tout de même un préavis qui explique les choses, même si c'est dans les grandes lignes, et Mme la Municipale a aussi pu expliquer plus longuement la stratégie de la Municipalité.

Nous avons aujourd'hui un besoin réel qui doit être mis en application et surtout par des solutions qui sont appropriées. Nous avons une chance terrible à Yverdon-les-Bains, c'est de posséder un endroit stratégique pour pouvoir justement avoir une zone de compensation temporaire. C'est celle de St-Roch. Cette zone-là est près du centre-ville. Il s'avère que la politique de développement de la ville va se situer aussi par la suite dans cette zone Gare-lac et je crois qu'il faut saisir cette opportunité pour éviter de faire n'importe quoi n'importe où.

Aujourd'hui, ce qu'on nous propose, c'est de dire « vous posez tout ce projet, et vous allez le plus vite possible construire n'importe quoi, n'importe où dans cette zone Gare-lac. » Ce n'est pas cela le but de l'opération. C'est de mettre en place les études qui sont faites d'une manière claire et précise, je peux témoigner que la mise en place des SEY dans ce périmètre a été faite d'une manière stratégique, nous avons mis le bâtiment au fond de cette zone pour ne pas prêter le développement de la dite zone. Donc maintenant il faut la structurer de manière claire et précise, nous ne pouvons pas nous permettre de nous louper dans ce périmètre-là. Nous ne pouvons pas aller planter n'importe quoi, n'importe où, aujourd'hui, alors que nous avons le temps de réflexion à disposition, par la mise à disposition des bâtiments du côté de St-Roch.

Je vous invite, Mmes et MM. à soutenir ce préavis et à le voter tel quel.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:**

Tout d'abord permettez-moi de vous apporter les cordiales salutations de la Municipalité en ce début de législature, qui commence bien, qui commence fort, avec des débats, nous n'en attendons pas moins dans les cinq prochaines années, et il y aura de nombreux sujets à débattre, que ce soit pour des bâtiments, pour l'aménagement, pour le développement de la ville.

Pour en venir au sujet qui nous occupe, Mme la Municipale SAVARY a très bien brossé le cadre de la réflexion qui a été menée, mais c'est vrai qu'à entendre Mme la Conseillère BRIAND et M. le Conseiller VIQUERAT, on a l'impression que la Municipalité a tout faux dans cette opération. Evidemment, M. VIQUERAT, vous prêchez un convaincu, je suis le premier à dire, ici, et je le dis depuis longtemps que la Commune doit posséder les bâtiments dans lesquels elle loge son administration. Cela c'est l'objectif clair et net, nous payons trop de loyer dans les bâtiments privés, il faut que nous occupions nos propres locaux. Nous l'avons fait à la rue de Neuchâtel 2 récemment pour le Service de l'éducation et de la jeunesse, nous le ferons pour les autres services de l'administration qui louent encore des locaux aujourd'hui, nous le ferons lorsque cela sera possible, Mmes et MM. les Conseillers.

Ce n'est pas possible demain, c'est possible après-demain. Et c'est ce laps de temps qu'il nous faut pour étudier les choses, parce que cela s'étudie, cela ne se fait pas comme cela, M. le Conseiller KERNEN l'a très bien dit. Nous avons des procédures. Nous ne pouvons pas mettre un bâtiment dans le secteur Gare-lac aujourd'hui parce qu'il doit respecter la réglementation en vigueur qui effectivement permet de construire mais également la réglementation future et cela c'est beaucoup plus difficile. Ces études sont en cours, nous les avons planifiées dans un délai relativement bref, avec des problèmes de procédures qui se posent, pour des constructions que nous imaginons, sur le plan de la planification et des possibilités de construire, un horizon de cinq à sept ans, sous réserve, Mmes et MM. les Conseillers, sous réserve de la capacité de notre Commune à investir.

Pour celles et ceux des Conseillers qui étaient là lors de la précédente législature, ils ont, dans leur bibliothèque, sur leur table de nuit, ici-même avec eux, le plan des investissements. Ce plan des investissements, tel qu'il est aujourd'hui, vous vous en souvenez sans doute, prévoit des montants de l'ordre de 40 à 60 millions d'investissement par année, tel qu'il est aujourd'hui. Et ce n'est tout simplement pas possible, Mmes et MM. les Conseillers 40 à 60 millions lorsque qu'on a une marge d'autofinancement de 20 millions, c'est 20 à 40 millions d'augmentation de

la dette chaque année. Alors, je vous attends, Mmes et MM les Conseillers, dans 5 ans, lorsque nous aurons 100 millions, 150 millions de plus de dettes, venir critiquer la Municipalité parce qu'elle n'a pas su anticiper, pas su prévoir.

Si aujourd'hui, nous proposons à votre Conseil ce déplacement du Service d'urbanisme et des bâtiments et lors de la prochaine séance du Conseil communal ou de la suivante, j'espère la prochaine, le réaménagement et l'extension des locaux de la Police, c'est parce que ces services, et en particulier la Police, cela sera un autre débat, je le dis juste maintenant comme cela, ont besoin d'être mieux logé. Pour ceux qui ont visité ces locaux, on ne peut pas dire autre chose que « c'est parfois une honte ! ». Donc nous devons aujourd'hui trouver des solutions, pas demain, même pas dans deux ans, aujourd'hui, pour que les services à la population soient logés correctement, et qu'il n'y ait pas ces conflits d'utilisation dans un service aussi sensible que celui de la Police.

Pour ce qui est d'Urbat, c'est vrai que c'est la nécessité de disposer de plus d'espace à l'Hôtel de Ville qui nous a incité à chercher des solutions pour son déplacement, et l'opportunité, car c'est une question d'opportunité, s'est trouvée au centre St-Roch avec le déplacement de la garderie au centre sportif des Îles, de l'UAPE dans la garderie et donc des locaux libres. Les derniers locaux libres au Centre St-Roch à disposition pour y loger un service.

Voilà, Mmes et MM. la conception que la Municipalité a. Et voilà pourquoi nous vous proposons ce soir le déplacement d'Urbat et demain la réaffectation des locaux occupés par la Police. Voilà, je crois que je vais m'arrêter là, mais j'aimerais quand même que vous considériez que la Municipalité n'a pas fait preuve de manque d'anticipation dans ce dossier.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

**Vote**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**L'article 1 est accepté** avec 44 voix contre 36 et 3 abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une courte majorité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une courte majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR10. 15PR est accepté** à une courte majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement des locaux de la rue des Pêcheurs, dans le bâtiment St-Roch

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Frs 346'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3'300 « Déménagement et travaux locaux Ubat » et amortie en 10 ans au plus.

**11. PRÉAVIS N°  
PR11.18PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FRs 2'750'000.-- POUR FINANCER LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)**

**📖 MME PIERRETTE ROULET-GRIN, RAPPOTRICE.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth FARIAS, Aline GYGAX, Pierrette ROULET-GRIN, Pierre DESSEMONTET, Didier FORESTIER, Thomas JENNI, Yves RICHARD (en remplacement de Mme Anilda DEWARRAT) et Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Pierrette ROULET-GRIN ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Dans son rapport, la commission souligne que la STEP occupe un secteur de plus en plus urbanisé, pas très loin d'ailleurs de Gare-lac. La commission constate avec raison qu'il serait aujourd'hui, aujourd'hui je souligne, irrationnel de déplacer la STEP, et vous propose donc d'entreprendre les travaux prévus, ce que nous venons d'accepter. Mais il nous paraît important de ne pas écarter d'emblée l'option d'une possible délocalisation à l'avenir. Je suggère donc que la Municipalité examine l'opportunité et la faisabilité, y compris bien sûr les coûts et les dépenses en énergie pour pomper l'eau plus haut, de trouver un endroit plus adéquat pour une STEP qui va être largement reconstruite à l'horizon 2018 pour traiter les eaux usées de 60'000 équivalent habitants environ.

Nyon a déplacé sa STEP en amont de la ville. Elle était en pleine ville. Les communes de Vevey, Montreux, la Tour-de-Peilz sont en train d'étudier la possibilité de construire une STEP unique à l'écart des agglomérations. On voit donc qu'Yverdon ne serait pas la seule à réfléchir à l'endroit le plus adéquat pour traiter ses eaux usées. Donc je ne propose pas de déplacer la STEP, je propose que dans l'optique de 2018 où il y aura des travaux importants, on n'écarte pas d'emblée l'intérêt de la mettre dans un endroit plus adéquat que très proche du centre-ville et du quartier Gare-lac.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Délocalisation éventuelle de la STEP : je vais vous donner un petit aperçu de ce que cela pourrait coûter à la Commune aujourd'hui, parce que nous avons eu la même question lors de la commission, c'est pour cela que nous avons déjà planché un petit peu. C'est une bonne

question, mais la réalisation serait un non-sens économiquement et environnementalement parlant.

1. Le réseau de canalisation a été réalisé de manière logique pour couler en gravitaire dans le même sens que les cours d'eau, soit de la Plaine au lac, ce qui a dicté à l'époque la position de la STEP.
2. Le positionnement éventuelle d'une STEP vers la grande prairie comme proposée par la commission aurait comme conséquence de devoir pomper l'eau usée qui arrive à la STEP à travers une conduite sous pression jusqu'à l'aérodrome : 4 millions de m<sup>3</sup> par année, avec des débits très élevés pour éviter le rejet au lac. Cette station de relèvement serait énormément gourmande en énergie et ceci pendant toute la durée de vie de l'ouvrage : une variante vraiment sans sens écologique.
2. La réalisation d'une nouvelle STEP s'élèverait selon le standard VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) à environ 50 millions, auxquels il faut ajouter l'acquisition du terrain, la démolition de la STEP actuelle et la mise en place d'une station de pompage, la réalisation d'une conduite sous pression, le traitement des micropolluants, les frais d'exploitation en énergie pour relever 4 millions de m<sup>3</sup>, soit environ 80 millions d'investissement, le sacrifice de terres agricoles, deux hectares, et l'énergie, deux biens hyper-stratégiques pour le développement durable.

A noter qu'au niveau urbanistique, il n'y a aucune contradiction à garder cette installation dans la position actuelle. La position actuelle va permettre de valoriser dans le cadre du quartier Gare-lac, prévu dans les dossiers des lauréats du MEP, une quantité équivalente à 430'000 litres de mazout, soit plus de 1'100 tonnes de CO<sup>2</sup>. Autre comparaison : cette énergie est équivalente à la consommation électrique annuelle de 1000 ménages. La position de la STEP est donc idéale en regard des défis des cinquante prochaines années concernant l'autonomie énergétique et le développement urbain durable que la ville souhaite promouvoir.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**Le PR10. 18PR est accepté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'amélioration et de remplacement des installations de la STEP ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Frs 2'750'000.-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1407 « Programme d'améliorations de la STEP » et amortie par un prélèvement au Fonds d'épuration.

**12. PRÉAVIS N°  
PR11.22PR**

*Composition de la  
commission*

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 100'000.-- POUR ENTREPRENDRE UNE PRÉ-ÉTUDE SUR LE POTENTIEL GÉOTHERMIQUE PROFOND DES SOUS-SOLS YVERDONNOIS ET SON EXPLOITATION POSSIBLE.**

**📖 M. BRIAN OOSTERHOFF, RAPPORTEUR.**

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND (en remplacement de Mme Martine FREY TAILLARD), Joanne MÜLLER, Pierre CHERBUIN, Pierre HUNKELER, Olivier KERNEN, Marc NICODET, Brian OOSTERHOFF et Nicola SCHIRINZI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

*Discussion sur l'ensemble  
du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR11. 22PR est accepté** à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre une pré-étude sur le potentiel de géothermie profonde d'Yverdon-les-Bains.

**Article 2 :** Un crédit d'études de Fr. 100'000.-- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 9801 « Pré-étude géothermie profonde » et amortie par prélèvement au Fonds des énergies renouvelables.

**13. ELECTION DE LA  
COMMISSION  
COMMUNALE DE  
RECOURS POUR LA  
LÉGISLATURE 2011-**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous devons élire la Commission communale de recours pour la législature 2011-2016 conformément à l'article 39 de notre règlement et au procès-verbal de la séance d'assermentation.

**2016.**

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Le groupe socialiste vous présente les candidatures de :

**Membres** : Jean-Louis KLAUS  
Piero SUTTERLET

**Suppléant** : Julien BOURGNON

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Le groupe des Verts vous présente la candidature de :

**Membre** : Younes SEGHROUCHNI

**Suppléant** : Cédric PILLONEL

**Mme la Conseillère Hélène GRAND :**

Le groupe S&E - La Gauche vous présente la candidature de :

**Membre** : Hélène GRAND

**Suppléante** : Martine FREY TAILLARD

**M. le Conseiller Eric GENTIZON :**

Le groupe radical-libéral vous présente les candidatures de :

**Membres** : Anne-Louise GILLIERON  
Laurent GILLIARD

**Suppléante** : Catherine CHEVALLEY

**M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI :**

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

**Membre** : Lucas WYSSBROD

**Suppléant** : Raphaël FRANZI

**M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ:**

Le groupe UDF - PvL vous présente la candidature de :

**Membre** : Jérôme WULLIAMOZ

**Suppléant** : Maximilien BERNHARD

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Comme il y a 14 candidatures pour 14 postes à repourvoir, je vous propose sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'art. 41 de notre règlement. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

**Vote à main levée**

**Les 14 candidats ci-dessous sont élus** à une évidente majorité et forme la nouvelle Commission communale de recours :

**Membres** : Mmes Anne-Louise GILLIERON, Hélène GRAND, MM. Laurent GILLIARD, Jean-Louis KLAUS Younes SEGHROUCHNI, Piero SUTTERLET, Jérôme WULLIAMOZ, Lucas WYSSBROD.



**Suppléants** : Mmes Catherine CHEVALLEY, Martine FREY TAILLARD, MM. Maximilien BERNHARD, Julien BOURGNON, Raphaël FRANZI, Cédric PILLONEL.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Mmes et MM. les Conseillers, je vous félicite de votre élection, et je vous souhaite de vivre des moments passionnants au cours des séances de cette très importante Commission.

14. **ELECTION DE LA  
COMMISSION DES  
PÉTITIONS POUR LA  
LÉGISLATURE 2011-  
2016.**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous devons encore élire la Commission des pétitions pour la législature 2011-2016 conformément à l'article 40 de notre règlement et au procès-verbal de la séance d'assermentation.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Hélène GRAND:**

Le groupe S&E - La Gauche vous présente la candidature de :

**Membre** : Martine FREY TAILLARD

**Suppléant** : Gnanaseelan SUBRAMANIAM

**M. le Conseiller Eric GENTIZON :**

Le groupe radical-libéral vous présente les candidatures de :

**Membres** : Steves BUCHS  
Johann GILLIERON

**Suppléant** : François GILLET

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS:**

Le groupe des Verts vous présente la candidature de :

**Membre** : Quentin RICHARD

**Suppléant** : Christian GIROUD

**M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI :**

Le groupe UDC vous présente la candidature de :

**Membre** : Jean-Yves MARTIN

**Suppléant** : Lucas WYSSBROD

**M. le Conseiller Jérôme WULLIAMOZ :**

Le groupe UDF - PvL vous présente la candidature de :

**Membre** : Maryse SCHNEIDER

**Suppléant** : Maximilien BERNHARD

**M. le Conseiller Stéphane BALET:**

Le groupe socialiste vous présente les candidatures de :

**Membres** : Stéphane BALET  
Thierry VUAGNIAUX

**Suppléant** : Piero SUTTERLET

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Comme il y a 14 candidatures pour 14 postes à repourvoir, je vous propose à nouveau, sauf avis contraire, de voter à main levée, conformément à l'art. 41 de notre règlement. Il ne semble pas y avoir d'avis contraire.

**Vote à main levée**

**Les 14 candidats ci-dessous sont élus** à l'unanimité et forme la nouvelle Commission de des pétitions :

**Membres** : Mmes Martine FREY TAILLARD, Maryse SCHNEIDER MM. Stéphane BALET, Steves BUCHS, Johann GILLIÉRON, Jean-Yves MARTIN, Quentin RICHARD, Thierry VUAGNIAUX.

**Suppléants** : MM. Maximilien BERNHARD, François GILLET, Christian GIROUD, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Piero SUTTERLET, Lucas WYSSBROD.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Mesdames et Messieurs, je vous félicite de votre élection, et je vous souhaite de vivre des moments riches au cours des séances de cette Commission.

**15. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT À  
LA COMMISSION DES  
AFFAIRES  
IMMOBILIÈRES.**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF:**

Il nous reste encore un membre suppléant à nommer à la Commission des affaires immobilières, certains Conseillers étant absents lors de la séance d'assermentation du 18 juin 2011 lors de laquelle les membres et membres suppléants de cette Commission avaient été élus.

Je prie donc l'assemblée de me soumettre une candidature.

**M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI:**

Le groupe UDC soumet à vos suffrages la candidature de Monsieur le Conseiller Pascal GAFNER comme membre suppléant de la Commission des affaires immobilières.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF:**

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

**Vote à main levée**

A l'unanimité, **M. le Conseiller Pascal GAFNER est élu à la Commission des affaires immobilières** comme membre suppléant.

La Commission immobilière est donc à nouveau au complet. M. le Conseiller Pascal GAFNER, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette importante Commission.

**16. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT À  
LA COMMISSION DE  
GESTION.**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF:**

Suite à la démission de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE de la Commission de gestion, un siège vacant est à repourvoir à la suppléance dans cette importante Commission.

Je prie l'assemblée de me soumettre une candidature.

**M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI:**

Le groupe UDC soumet à vos suffrages la candidature de M. Jean-Yves MARTIN comme membre suppléant de la Commission de gestion.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF:**

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

**Vote à main levée**

A l'unanimité, **M. Jean-Yves MARTIN est élu à la Commission de gestion** comme membre suppléant.

La Commission de gestion est donc à nouveau au complet. M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**17. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS**

**17.1**

**Une Motion de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS pour le groupe des Verts (Le cinéma en ville !)**

L'offre cinématographique à Yverdon meurt à petit feu sous le regard médusé d'une bonne partie de la population. Comment imaginer une ville de bientôt 30'000 habitants sans cinéma? Comment réagir face à une telle situation, à la disparition d'un lieu d'animation et de culture au centre-ville? Nous pensons que cette situation est l'occasion de prendre un nouveau départ et de créer les conditions cadres favorables au développement d'une offre cinématographique de qualité à Yverdon-les-Bains. Ce défi est aussi une opportunité de donner une impulsion significative au développement des secteurs stratégiques situés à proximité de la gare. Nous avons parlé du secteur Gare-lac tout à l'heure.

Lundi, une pétition recueillant plus de 1'600 signatures a été remise à la Présidente de ce Conseil. Cette pétition demande à la Municipalité **de mettre en œuvre tous les moyens de favoriser les investissements privés nécessaires à la création d'une offre cinématographique de qualité à Yverdon-les-Bains**. Cet élan témoigne, en pleines vacances scolaires, de la volonté de la population de bénéficier d'une offre cinématographique de qualité et de la prise de conscience des risques de voir le cinéma quitter le centre-ville.

Les conséquences d'une disparition pérenne des cinémas au centre-ville seraient nombreuses.

- les cinémas sont des lieux d'animation et de culture qui permettent de renforcer les liens sociaux. Leur fermeture définitive représenterait une perte importante pour la qualité de vie des yverdonnois;
- le rayonnement de la ville en souffrirait, ce qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur le tourisme et le développement économique;
- l'activité générée par les cinémas permet de consolider l'attractivité de la ville et de dynamiser les commerces environnants. Alors que la ville tente de mettre en place des stratégies pour lutter contre la désertification du centre-ville, on imagine mal les pouvoirs publics rester inactif devant cette situation;
- La délocalisation des cinémas en périphérie générerait de nouveaux déplacements, or le

réseau routier est presque saturé aux heures de pointe.

Les raisons des récentes fermetures sont sans doute complexes et multiples : nous n'allons pas faire de liste exhaustive ce soir. Nous pouvons parler de charges immobilières croissantes, d'offre inadaptée, de salles vétustes, mais aussi de modification du comportement des consommateurs, ou de l'avènement du *home cinema*... La plupart des villes sont confrontées à un exode massif des cinémas en périphérie, à la recherche de nouveaux modèles économiques plus rentables.

Face aux mutations en cours, la ville peut adopter différentes postures. Elle peut attendre qu'un nouveau projet privé se développe avec le risque qu'il s'implante en périphérie. Elle peut aussi jouer un rôle moteur en créant les conditions cadres pour diminuer le risque de voir les promoteurs investir en périphérie.

En tant que propriétaire foncier, la ville a les moyens d'orienter les investissements dans les secteurs souhaités. Plusieurs réflexions sont en cours pour valoriser des parcelles situées au cœur de la ville : nous avons parlé tout à l'heure du secteur Gare-Lac dont le plan directeur localisé sera sans doute bientôt soumis à l'enquête publique, nous pensons également à la place d'Armes, qui devra accueillir prochainement un parking souterrain, ou alors la parcelle dite de l'Ancien - Stand, qui avait fait l'objet du projet yverdonnois dans le cadre du concours pour l'implantation du Musée cantonal des Beaux-arts, le secteur qui avait également fait l'objet d'un postulat développé par notre collègue Laurent GABELLA dont nous attendons toujours la réponse, d'ailleurs, et qui proposait de valoriser cette parcelle avec différents équipements et différents services. Ces projets représentent une opportunité unique de dynamiser l'offre cinématographique yverdonnoise, en développant un partenariat avec de potentiels investisseurs privés (partenariat public-privé par exemple). Cette action serait aussi l'occasion de donner une impulsion à la valorisation de ces secteurs, en y développant un vecteur d'animation qui pourrait être couplé avec d'autres services (restaurant, hôtellerie, commerce, équipement public, et pourquoi pas des locaux de l'administration, M. VIQUERAT). Ce partenariat pourrait par exemple se concrétiser par l'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) sur les parcelles concernées. Cette collaboration s'appuierait sur un modèle économique solide, qui permettrait non seulement de conserver des salles au centre-ville, mais aussi d'offrir aux yverdonnois un cinéma diversifié (films à succès, blockbusters, cinéma d'art et d'essai, ou des films en version originale, depuis le temps que nous attendons cela à Yverdon !).

La concrétisation d'un tel projet prendra sans doute du temps. Il semble dès lors nécessaire de mener conjointement une réflexion sur la situation à court terme. Une solution rapide pourrait par exemple être trouvée dans une des salles existantes.

Ainsi, convaincus de la nécessité de tout mettre en œuvre pour préserver une offre cinématographique de qualité au centre-ville, le groupe des Verts vous propose la motion suivante :

**Le Conseil communal demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de lancer un appel à projets pour la création d'un nouveau centre cinématographique au centre-ville d'Yverdon-les-Bains. Pour répondre aux besoins des cinéphiles à court terme, le Conseil communal invite la Municipalité à lui présenter les conditions cadres qu'elle entend développer, pour qu'une solution intermédiaire puisse être trouvée dans une ou plusieurs salles existantes.**

<sup>1</sup> Parcelle sur laquelle le projet yverdonnois pour l'implantation du Musée cantonal des Beaux-Arts avait été développé. La valorisation de cette parcelle a également fait l'objet d'un postulat soutenu à l'unanimité par le Conseil communal le 8 mai 2008 : Postulat Laurent Gabella : *Projet d'architecture sur la place de l'Ancien-Stand*

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion ouverte sur la motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

**M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Je soutiens naturellement cette motion. J'aimerais juste profiter de poser une question à la Municipalité, les nouvelles allant quand même relativement vite, j'aimerais savoir s'il y a eu des intérêts qui ont déjà été manifestés par des sociétés pour venir s'implanter à Yverdon, et, respectivement, qu'est-ce qui aurait été fait dans ce domaine-là si intérêt il y aurait eu ?

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Pour répondre à la question de M. VIQUERAT, effectivement, depuis qu'on sait que la situation des salles de cinémas yverdonnoise se dégrade, nous avons eu quelques contacts d'autres exploitants de ce canton ou de Suisse romande, tant des petits exploitants que des plus gros exploitants. Donc des contacts ont été pris, mais à ce stade, c'est difficile d'en dire beaucoup plus.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous votons.

Vote

**La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.**

**Mme la Conseillère Cesla AMARELLE :**

Sans vouloir léser personne, je me permets de vous demander si la motion des groupes PS-PLR et S&E- La Gauche qui concerne aussi la politique culturelle et cinématographique de la Ville peut être traitée maintenant. Etant donné qu'il y a une unité de matière évidente, je pense qu'il serait utile pour tout le monde qu'elle soit traitée maintenant.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Je vais libérer M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS de la table des rapporteurs et le remercier et vous pouvez prendre sa place.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.2

**Une Motion de Mme la Conseillère Cesla AMARELLE pour le groupe PS, PLR et S&E - La Gauche (Pour une politique culturelle et cinématographique ambitieuse dans la capitale du Nord-Vaudois.)**

Il est vrai que nous tenions à donner un signe politique fort et unitaire sur cette question de la politique cinématographique mais aussi de la politique culturelle, parce que c'est une évidence que depuis le début de cet été, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut absolument une offre cinématographique diversifiée et qu'il faut absolument investir sur la question cinématographique et sur la question culturelle en général.

C'est une évidence aussi qu'Yverdon-les-Bains doit défendre sa place en matière de cinéma puisqu'elle abrite la Maison d'Ailleurs, la Heig-VD, qu'elle reçoit énormément d'étudiants et de jeunes qui viennent ici pour la formation, donc on doit à tous ces habitants et à ces pendulaires une offre cinématographique diversifiée.

Malgré ces évidences, je pense qu'il y a trois difficultés à l'heure actuelle, qui ne sont pas négligeables. D'abord, il y a la question du fait que la taille d'Yverdon impose des solutions diversifiées, parce que nous sommes à la fois trop grands pour utiliser les solutions qui ont été

trouvées à Cossonay, à Morges, où il y a une salle de cinéma indépendante et en même temps, nous sommes suffisamment grands pour avoir un multiplexe, donc nous sommes une ville assez particulière dans le Canton, parce que nous devons gérer ces deux éléments, c'est-à-dire un multiplexe avec une salle de cinéma indépendante.

Nous avons aussi des difficultés, parce qu'à l'inverse des autres disciplines artistiques, la production cinématographique et sa diffusion auprès du public relèvent du secteur privé et demande des investissements très importants, selon la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique. C'est évident que là aussi, nous avons des compétences au niveau communal qui sont extrêmement réduites.

Donc, il nous apparaissait de manière unitaire de donner un signal politique fort sur cette question. C'est la raison pour laquelle, face à ces difficultés, tant le groupe PLR que le groupe S&E - La Gauche et le groupe PS se sont dit qu'il fallait absolument trouver une impulsion qui soit en deux, voire trois axes, c'est-à-dire :

Un axe qui demande à la Municipalité de voir s'il y a une possibilité d'octroyer des soutiens sous forme de subsides ou de prêts sans intérêts pour des rénovations, des ouvertures de salles indépendantes sur la base de critères extrêmement précis, comme le font Morges, Ste-Croix ou Cossonay. C'est-à-dire qu'il y a une qualité de la programmation, il y a des prix, il y a une offre pour les enfants et les familles qui sont listées et précisées dans les cahiers de charges qui sont faits aux associations des amis du cinéma et la deuxième chose, qui a été relevée, c'est la mise en place d'un projet ambitieux de multiplexe aux alentours de la Gare.

Il y a aussi, il nous semble, à côté de ces deux axes qui sont absolument indissociables et compatibles, il y a aussi le fait qu'il y a eu d'importants changements récemment, dans le paysage culturel yverdonnois, notamment parce qu'on va nommer un nouveau chef de service pour la culture, parce qu'il y a des changements à la tête de plusieurs institutions, et il est évident que dans les prochains mois, il y a une étape décisive à franchir dans l'essor culturel yverdonnois sur ces questions.

Donc, dans cette optique, nous pensions qu'il fallait une réflexion pour intégrer la question des cinémas, de la salle de cinéma indépendante mais aussi du multiplexe dans un contexte de pôle culturel revivifié au centre-ville.

Soucieux de donner une impulsion politique forte, unitaire, et collective, les groupes soussignés souhaitent charger la Municipalité par voie de motion :

- de lancer sans attendre cet appel d'offre pour la réalisation d'un projet de multiplexe au cœur de la Ville ;
- de présenter une étude sur sa nouvelle politique de soutien au cinéma, fondée sur les deux axes susmentionnés, c'est-à-dire une salle indépendante coexistant de façon pérenne avec un multiplexe et cela, ce sera une politique atypique au niveau du Canton, et
- de faire une étude sur des lignes directrices générales en matière culturelle. On sait qu'il y a un état des lieux qui a été fait récemment, on aimerait en savoir plus sur les objectifs et les perspectives pour les années à venir, dans le cadre du développement de la politique cinématographique mais aussi de la politique culturelle en général.

Je vous remercie, je crois que je dois donner la parole maintenant à Johann GILLIERON.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Bien sûr, je suis entièrement d'accord avec tout ce qui vient d'être dit puisque cette motion, vous l'avez compris, vous est proposée par trois partis, pour donner un signal fort et important à notre Municipalité. Donc je ne vais pas insister sur ce point-là, si ce n'est pour parler réellement du degré d'urgence que ce dossier doit avoir pour notre Municipalité, puisqu'on l'a dit, le risque ou la probabilité, vous l'appellez comme vous voulez, qu'un multiplexe ne se fasse pas selon nos souhaits, en ville d'Yverdon-les-Bains mais plutôt en périphérie, existe très réellement.

Je crois que c'est à tous notre responsabilité de faire en sorte que, très rapidement, un grand groupe ait toutes les cartes en jeu pour que ce multiplexe se fasse au centre-ville d'Yverdon-les-Bains. Comment vous le dire d'une autre manière ? Si ce multiplexe est en périphérie de ville, il ne sera pas au centre-ville d'Yverdon, par définition, et la probabilité qu'il soit en dehors des limites communales est extrêmement forte. Dans ce cas-là, l'exercice sera raté, et même complètement raté pour la ville.

Je veux juste mettre le doigt sur ce point-là et vraiment enjoindre notre Municipalité à tout mettre en œuvre pour que des contacts très concrets soient pris et que l'on donne des atouts à des futurs grands groupes pour s'implanter à Yverdon et les rassurer sur la volonté de la Ville de le faire, rapidement, et sans tergiverser, au Centre-ville. Je m'arrêterai ici, je crois que l'urgence est très réelle dans ce dossier.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b, de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

*Discussion ouverte sur la motion*

**M. le Conseiller Mathias HUMBERT :**

Yverdon-les-Bains, deuxième ville du canton, mérite, et je dirais même plus, a le devoir de proposer, d'avoir en son sein, des salles indépendantes, par exemple gérée par une société à but non lucrative qui pourrait proposer des films indépendants, d'art et d'essai ou encore des documentaires.

De plus, le développement de salles indépendantes ne s'oppose pas au projet de multiplexe, mais au contraire le complète. Ainsi les deux axes proposés dans cette motion offrent l'opportunité unique à la Ville d'accroître son rayonnement culturel et la diversité de son offre cinématographique. Le groupe S&E la Gauche vous propose donc de soutenir cette motion.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Le groupe des Verts soutient bien entendu cette excellente proposition qui complète et enrichit intelligemment la proposition que nous avons renvoyé tout à l'heure à la Municipalité.

**Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Effectivement, ces deux motions sont tout à fait complémentaires. Nous voyons qu'elles concernent et intéressent toute la population, tous partis confondus, toutes générations confondus. Effectivement, le cinéma fait partie de l'offre culturelle qu'une ville, que notre ville se doit d'avoir. Sans vouloir beaucoup rallonger, puisque tout, pas tout, mais beaucoup de choses ont déjà été dites, beaucoup de choses identifiées, j'aimerais juste compléter en disant que la Municipalité soutient évidemment son renvoi à la Municipalité.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Nous votons.

**Vote**

**La prise en considération de cette motion et son renvoi à une commission sont acceptés à une évidente majorité.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.3

**Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (La soirée du 1<sup>er</sup> Août dans le quartier de la Vilette).**

Dans la rubrique, il a dit, du journal « 24 Heures » du 5 août, nous voyons le portrait de notre commandant de police et au-dessous la citation suivante : « Les actes d'incivilités dans le groupe de jeunes à la Vilette le 1<sup>er</sup> août sont inacceptables et suscitent un sentiment d'insécurité ». Ce constat fait, je le rappelle, par notre Commandant de police, répond à un article du 3 août du même journal et anticipant celui de la Région.

En lisant ces articles et en ayant été moi-même un témoin involontairement actif de cette malheureuse soirée, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

Première question :

Lors de la séance de Conseil du 16 juin à une question posée à propos de la prévention en vue du 1<sup>er</sup> août, le Municipal chargé de la Police avait répondu, je cite, d'après le PV : « *La police, les éducateurs de rue, ainsi que tous les gens qui travaillent au niveau de la rue, délégués à la jeunesse et autres, ont pour mission, régulièrement et cycliquement, et d'une façon saisonnière, de régler la problématique de la sécurité à l'approche de la fête du 1<sup>er</sup> Août, au même titre que d'ailleurs nous devons régler la sécurité tout au long de l'année, pas seulement sur le 1<sup>er</sup> Août.* », d'où ma question :

Une prévention particulière avait-elle été prévue pour la Vilette au vu des événements de ces dernières années ?

Deuxième question :

Je m'étonne du peu d'engagement des forces de police. Comment se fait-il, si l'en on croit l'article de 24 Heures, qu'aucun de ces jeunes n'ait été interpellé et identifié ?

Troisième question :

Les éducateurs hors-murs avaient-ils entrepris des actions préventives auprès des jeunes les jours ou les semaines précédant ce 1<sup>er</sup> août et se sont-ils contentés d'une grillade-party ce jour-là ?

Quatrième question :

Ces mêmes éducateurs hors-murs ont-ils fait un « débriefing » (pardon, M. KLAUS !) avec les jeunes du quartier après ces événements ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vais donc essayer de répondre à M. le Conseiller concernant ces problématiques de Vilette et d'incivilités, et d'appréhension du problème de la part de la police et des éducateurs de rue. Pour ce qui est des éducateurs de rue, je laisserai aussi mon collègue compléter.

Comme je l'ai dit, nous avons entrepris des démarches ensemble, avec les éducateurs de rue, afin de faire en sorte que cela se passe mieux que les autres années, et c'est pour cela que jusqu'à la période du 1<sup>er</sup> août, nous pouvons considérer que nous avons eu un mois de juillet extrêmement calme. Je rappelle que les autres années, il y avait des pétards qui fusaient régulièrement tous les soirs de début juillet à début août.

Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> Août, force est de constater que cela n'a pas bien fonctionné, notamment à la Vilette. C'est très difficile aussi d'appréhender des jeunes quand il y a une grande quantité de personnes et que l'on frise une émeute telle que cela s'est présenté à la Vilette. Imaginez que les forces de police, ce soir-là, comme les autres soirs, ont tout le territoire à couvrir. Je rappelle qu'il y avait une fête particulière organisée par la Municipalité à la plage et qui nécessitait, encore une fois, des mesures de sécurités particulières.



Certains jeunes ont pris pour habitude maintenant, visiblement, de se donner rendez-vous à la Villette. Ce ne sont pas forcément des jeunes de la Villette, c'est un lieu de rendez-vous qui se passe, qui se transmet, pour essayer d'en découdre avec les forces de police. Evidemment cela n'a plus rien à voir avec une fête du 1<sup>er</sup> Août. Alors, oui, c'est extrêmement décevant ces attitudes-là et, oui, la police devra encore une fois prendre des mesures particulières. Mais, nous aurons certainement l'occasion de débattre sur les autres problèmes de sécurité que nous avons dans le secteur de la ville d'Yverdon. La ville grandit, la ville a grandi depuis, je dirai, la dernière fois qu'on a augmenté les forces de police, c'est-à-dire en 2002. Je pense qu'un certain nombre de personnes s'en souviennent encore. Cela a fait l'objet d'une « passe d'armes » relativement mémorable et à cette période-là nous avons engagé une dizaine de policiers.

Depuis 2002, la ville a grandi. Nous avons pris quelques milliers d'habitants et nous n'avons plus réengagé du personnel de police, nous avons continué de travailler, nous avons certes mis des forces, de l'argent, dans bien des domaines mais pas dans le domaine de la sécurité. Et il est évident de constater que la sécurité prend une tournure de plus en plus difficile.

Je crois que nous devons nous reposer la question des forces de sécurité qu'on veut mettre à disposition, notamment sur tout le territoire de la ville. Je ne crois pas qu'il faut stigmatiser la Villette. C'est vrai que le 1<sup>er</sup> Août, il y a eu des problèmes importants à la Villette et ces problèmes sont inadmissibles, tels que l'a dit le Commandant. Je crois que nous devons repenser la sécurité d'une façon générale, mais imaginez ce que l'on demande aux forces de police actuellement. On leur demande donc d'intervenir à la Gare pour des problèmes d'insécurité de zonards qu'il pourrait y avoir dans cette zone-là ; on leur demande d'intervenir dans de multiples quartiers ; on leur demande d'être à la sortie des bars le week-end, pour éviter d'avoir des échauffourées à ce niveau-là ; on leur demande, encore une fois, d'intervenir pour les violences domestiques ; on demande à la police énormément. Et malgré tout, c'est très difficile d'envoyer des dizaines de personnes à la Villette pour contrer ces phénomènes. Bien sûr qu'on peut demander des renforcements ou des aides à d'autres polices, voire à la Police cantonale puisque c'est comme cela que nous travaillons d'une façon complémentaire et régulière, mais ces gens-là sont aussi engagés ailleurs. Il y a un problème de société, un problème de fond réel, et je crois que nous devons continuer à travailler, pas seulement dans le secteur de police mais dans le secteur de l'éducation et de l'encadrement. À ce sujet là, si vous êtes d'accord, je passe la parole à mon collègue Jean-Claude RUCHET.

#### **Monsieur le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Pour rappeler l'historique par rapport au quartier de la Villette, je rappelle que c'est à l'automne 2009 qu'a commencé une démarche communautaire qu'on appelle « Qualité de vie », qui est un partenariat entre le Service éducation et jeunesse et Pro Senectute. A cette occasion, effectivement, c'est un travailleur social hors mur et une animatrice de Pro Senectute qui se sont immergés dans le quartier et qui ont questionné et rencontré les habitants.

Je rappelle également que, si on parle qualité de vie, vous vous en souvenez certainement, M. WILLOMMET, que les mois de juillet 2009 et 2010 ont été catastrophiques pour le quartier de la Villette. Dans le cadre de la prévention qui est menée par cette démarche communautaire et mon collègue l'a dit, le mois de juillet 2011 a été très calme. Donc je pense que là, nous avons les premiers fruits de cette démarche communautaire, parce qu'effectivement, les premiers pétards ont été entendus le 1<sup>er</sup> Août au matin. Ensuite, ce que j'aimerais signaler, c'est que dans le cadre de ces jeunes qui se sont retrouvés dans le quartier de la Villette ce 1<sup>er</sup> Août, une très grande majorité de ces jeunes ne sont pas du quartier de la Villette. Alors effectivement, je pense qu'il ne faut pas non plus stigmatiser et le quartier et les jeunes parce qu'une très grande majorité venaient de l'extérieur, soit d'autres quartiers d'Yverdon, soit même extérieur à la Ville d'Yverdon- on a l'impression effectivement que le quartier de la Villette pour le 1<sup>er</sup> Août c'est un peu l'endroit où il faut être pour les jeunes qui ont envie de se défouler. Dans ce cadre-là, effectivement que le travailleur social qui connaît les jeunes du quartier a plus de peine avec d'autres jeunes qu'il ne connaît pas, et lorsqu'il y a 50 jeunes en face de lui, malheureusement il ne peut rien faire.

**M. le Conseiller Alain WILLOMMET :**

Je remercie les deux Municipaux pour leurs réponses et j'espère que nous n'aurons pas rendez-vous l'année prochaine après le 1<sup>er</sup> Août.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.4

**Une Motion de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Demandant la pose d'une pelouse synthétique sur les terrains d'entraînement E et F ainsi que la construction de vestiaires adéquats vers ces mêmes terrains dans un délai le plus court possible).**

Vevey : environ 20'000 habitants ! Le mouvement junior de football compte 600 jeunes. Yverdon, bientôt 30'000 habitants ! Le mouvement junior forme environ 200 jeunes. Aimerais-on moins le football dans notre ville ? Non ! Il faut tout simplement constater que les conditions d'entraînement sont extrêmement défavorables ! Pas un seul terrain en synthétique digne de ce nom dans le district ! En janvier-février, des jeunes footballeurs yverdonnois ont dû aller s'entraîner à Payerne ! Une équipe complète de 20 jeunes yverdonnois s'entraîne à Lausanne ! Le Service des Sports refuse la licence de nouvelles équipes juniors à Yverdon, vu le manque d'infrastructures ! Nous devons bien constater que bon nombre de jeunes vont à Grandson, Champagne, Chamblon !!! Il semblerait qu'à Yverdon, on préfère ménager une belle pelouse plutôt que de laisser des équipes s'entraîner et jouer en la maltraitant ! Ce n'est pas normal et il faut réagir !

C'est pourquoi je propose une motion demandant un terrain en synthétique pouvant être utilisé par n'importe quelles conditions atmosphériques. Nul besoin d'acheter ce terrain, la commune le possède déjà ! Il s'agit des terrains E et F vers la station d'épuration. Par la même occasion, dotons-les de vestiaires modernes, le lieu ayant déjà les raccordements eau-électricité. Enfin ne tardons pas ! La conjoncture actuelle est très favorable pour l'achat et l'aménagement d'une pelouse artificielle. On parle assez du franc fort, utilisons-le ! Enfin, profitons des subventions cantonales !

Yverdon, ville centre par excellence, se doit d'avoir des infrastructures modernes pour sa jeunesse sportive. C'est pourquoi je propose la motion suivante, motion **demandant la pose d'une pelouse synthétique sur un terrain d'entraînement E et F ainsi que la construction de vestiaires adéquats vers ces mêmes terrains dans un délai le plus court possible.**

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement avec demande de renvoi à une commission.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

*Discussion ouverte sur la motion*

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

M. le Conseiller VIAL, je pense que votre motion part certainement d'un très bon sentiment.

Je partage le fait, et la Municipalité aussi, que nous devons faire des travaux au niveau du stade et certainement avoir un terrain synthétique qui nous permettra d'augmenter la densité des entraînements et des matchs. Si les pelouses sont belles au stade municipal, c'est parce que les gens y travaillent bien et y font un travail considérable et reconnu. J'en ai eu pour preuve encore la séance que j'ai eue ce matin avec M. CORNU d'Yverdon-Sport ainsi que son Vice-président M. REGANELY qui félicitait les services communaux des travaux, et notamment le service des travaux ainsi que les intendants, les gens qui travaillent au stade.

Mais, quel avenir pour le stade ? Je vous rappelle que nous sortons tout récemment d'une procédure avec l'utilisateur principal qu'est le FC Romandie. Heureusement, cette période est derrière. La Municipalité a pris, au mois de juin, une décision que je vais vous lire, qui est celle-ci : « *Sur proposition de la Commission du stade, la Municipalité valide la demande de*

*création d'un comité de pilotage au sein de la Commission du stade, chargée de définir les besoins des différents utilisateurs en terme d'infrastructure et d'identifier les priorités relatives aux travaux d'aménagement et de rénovation des installations du stade. Le comité de pilotage sera constitué de M. Pedro CAMPS, Président, Mme Laetitia JOBIN, secrétaire, M. Jean-François SUTTERLET, membre représentant Ubat, M. George REGANELY, membre représentant le Club, et M. Louis GIRARD, intendant du stade. Il rapportera au Municipal des Sport de l'avancement de ses réflexions. La Municipalité sera informée des conclusions et propositions du comité de pilotage ». Donc la Municipalité a décidé d'aller de l'avant au niveau du stade et de voir où sont les priorités.*

Je rappelle qu'il y a un bureau d'architecte genevois, sauf erreur, qui avait fait une étude complète sur le stade et il arrivait à des investissements de l'ordre de Fr. 20 millions. Je vous rappelle ce que M. le Syndic vous a dit tout à l'heure quant à la capacité financière de la Commune. Je pense qu'il n'est pas raisonnable, malgré tout l'amour que je porte au sport et au football notamment, d'imaginer qu'on puisse mettre 20 millions. Par contre, certainement que nous pouvons faire quelque chose, nous pouvons certainement faire des vestiaires supplémentaires, c'est évident, ainsi qu'un terrain synthétique, cela semble être juste.

Ce qui me dérange dans votre motion, M. le Conseiller, c'est la localisation. Pour avoir discuté avec les différents utilisateurs, je ne suis pas sûr que le terrain synthétique doive être forcément sur les terrains E et F. Pour ceux qui sont moins connaisseurs au niveau du stade, ce sont les terrains qui sont les plus proches de la plage. Ce sont donc des terrains qui sont par définition déjà clôturés naturellement, si on veut bien, donc c'est facile à isoler, mais ce n'est peut-être pas le meilleur endroit. Toujours est-il que si nous réunissons les deux terrains, en soi, c'est une grande surface.

Un terrain synthétique coûte environ un million huit, plus les éléments annexes comme des projecteurs et grillages, puisqu'il faut évidemment séparer ces terrains-là des zones en herbe. C'est un investissement de l'ordre de deux millions et demi qu'un terrain synthétique. Alors, est-ce qu'il doit être sur le terrain B ou est-ce qu'il doit être sur les terrains E et F ? Est-ce qu'il doit être sur le terrain principal ? On ne semble pas être d'accord pour le mettre sur le terrain principal. Je dirai un terrain synthétique « oui », mais de forcer la localisation sur les terrains E et F, cela ne me semble pas tout à fait juste ainsi que d'imaginer, si j'ai bien compris la motion, que les vestiaires devraient être vers ces terrains-là.

Nous pensons que le vestiaire devrait être à la place des vestiaires propriétés du FC Romandie c'est-à-dire en face de la tribune principale puisque ces gradins sont des gradins tubulaires provisoires qui devraient disparaître. On pourrait donc à ce niveau-là très bien faire un vestiaire avec des gradins dessus.

Donc, que le Conseil soutienne l'envie et la volonté de faire des travaux au stade, cela va exactement dans le sens de la Municipalité, mais de forcer la localisation pour un terrain synthétique, encore une fois, et des vestiaires, ne semble pas être judicieux.

Je ne sais pas, M. le Conseiller si vous voulez modifier votre intervention, ou si M. le Syndic veut rajouter quelque chose à ce que je viens de dire, mais toujours est-il, un soutien, oui, un encouragement à la décision municipale, volontiers, mais ne bloquez pas les possibilités d'études dans ce secteur-là, s'il-vous-plaît.

#### **M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Je vous entends bien, M. le Municipal. En fait, dans ma motion je vous ai imposé une double contrainte : D'abord la contrainte de la motion elle-même. Si je n'ai pas fait un postulat, c'est tout simplement que j'avais peur que cette feuille n'aille encore enrichir l'énorme dossier et ne soit perdue au milieu de toutes les autres.

Quant à la localisation des terrains, c'est vrai que je veux bien la modifier, en disant « **demandant la pose d'une pelouse synthétique sur un terrain d'entraînement** » et j'enlève E et F. Cela ne me pose aucun problème et cela vous laisse le choix.

En fait, si j'ai posé cette motion en proposant une localisation, c'était pour faire une proposition concrète, et j'ai eu votre réponse et je vous en remercie. C'était surtout pour obliger à avancer, parce que j'avoue que j'ai une grande crainte des études globales. On globalise beaucoup, on voit tout les détails et lorsque tout est réglé, les juniors sont devenus des vétérans, et ce n'est surtout pas ce que je veux. Donc je veux bien dans ma motion enlever la mention E et F.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Conseiller, nous en prenons note.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je suis également très sensible à la question qui a été développée par M. VIAL. Il est en effet inacceptable que nos juniors aient des infrastructures désuètes. Je soutiendrai donc la motion transformée en postulat, mais demanderai aussi à la Municipalité de ressortir du tas de la pile le postulat qui avait été déposé par le groupe des Verts et qui soulevait la question de l'opportunité de délocaliser le stade en valorisant les terrains occupés actuellement par le stade pour dégager une manne financière qui nous permettrait de construire de nouvelles infrastructures.

En effet, nous pouvons nous poser la question de savoir s'il est intelligent d'investir, comme nous le disions toute à l'heure sur les locaux de l'administration, d'investir des millions sur plusieurs années. Ne vaudrait-il pas mieux investir un montant important pour une infrastructure de qualité tout en dégageant certains terrains qui sont extrêmement bien localisés et autour desquels un nouveau quartier va bientôt être développé ? Mais pour l'heure et pour répondre à une attente urgente, je soutiendrai le postulat de M. VIAL.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL**

Que l'on me comprenne bien, je ne change surtout pas ma motion en postulat et je garde le terme motion !

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je serai plus attentif la prochaine fois. La forme de la motion me pose un double problème : d'abord, indépendamment de ce qui a été dit tout à l'heure par M. CARRARD, est-ce que la localisation et les solutions qui sont préconisées sont justes et sont celles qui doivent être suivies ? Ensuite je tiens toujours à cette réflexion sur une potentielle délocalisation à long terme du terrain.

Donc, je vais sentir un peu l'ambiance de ce parlement pour voir de quel côté il penche. mais cela ne sera en tous les cas pas un soutien enthousiaste si la proposition reste sous la forme d'une motion.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Si ce n'est pas le cas, je vais vous relire la motion modifiée. C'est une motion **demandant la pose d'une pelouse synthétique sur un terrain d'entraînement ainsi que la construction de vestiaires adéquats vers ce même terrain dans un délai le plus court possible.**

La discussion est donc close. Nous votons.

**La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.**

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

17.5

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Sur les débordements du 1<sup>er</sup> Août)**

Lors de la dernière séance du Conseil communal du 16 juin 2011, j'ai déploré comme bon nombre de nos concitoyens les troubles graves qui ont entachés le 1<sup>er</sup> Août 2010.

J'ai fait part de mon inquiétude quant à la façon dont se passerait cette année la fête nationale.

La réponse de la Municipalité a été claire : toutes les mesures nécessaires seront prises. Nous pouvons être rassurés, le 1<sup>er</sup> Août serait calme et consacré à une digne commémoration de la fondation de notre pays.

Le résultat nous le connaissons tous ! la presse a relaté les faits : feux aux poubelles, etc. mais le fait le plus sérieux : des pompiers ont été pris dans un traquenard particulièrement grave. Reçus par des pierres, des bouteilles et des engins pyrotechniques interdits, lancés dans leur direction par des dizaines de jeunes gens.

Même si certains tentent de minimiser ces faits en parlants d'incivilités, il faut être clair : il s'agit de criminalité en bande, et ceux qui s'y adonnent sont des délinquants. Ils doivent être recherchés et punis.

Quant aux articles 41 et 80 de notre règlement de police concernant les pétards et autres feux d'artifices près des habitations – donc hors des zones prévues à cet effet, ils ont eux aussi été largement violés.

Le problème a été totalement sous-estimé et les mesures prises n'ont pas été suffisantes. Nous comprenons que la tâche n'est pas aisée, mais ce n'est pas une raison pour tolérer l'intolérable.

De ce fait, je demande des précisions sur les points suivants :

1. Quelles sont les formes de préventions qui ont été prises avant ces événements ?
2. Quelles nouvelles dispositions compte enfin prendre la Municipalité afin de prévenir à l'avenir de tels faits ?
3. Les responsables de ces faits ont-ils été identifiés afin qu'ils soient jugés ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ? C'est bien le cas, merci.

La discussion est ouverte sur cette interpellation.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne vais pas refaire le débat. Je peux peut-être rajouter d'autres éléments. Nous ne minimisons pas les faits. Je l'ai dit avant, je le répète, que ce soit la Direction de police ou que ce soit la Municipalité, nous avons pris au sérieux l'approche du 1<sup>er</sup> Août, et nous avons assuré la sécurité de cette période avant le 1<sup>er</sup> Août. Comme l'a dit aussi mon collègue, je crois que le travail a été fait d'une façon sérieuse et que la Ville d'une façon générale, pas seulement la Villette, a été relativement calme, qu'il n'y a pas eu des pétards qui sont partis un peu dans tous les coins de la ville. Il est très difficile aussi d'imaginer de retrouver des jeunes qui, par exemple, le 17 juillet ou le 22 juillet lanceraient un pétard dans un coin de la ville, parce que, vous pensez bien que, quand nous arrivons, il n'y a plus personne et que pour identifier quelqu'un, c'est un peu compliqué.

Je rappelle que la ville n'est pas sous surveillance, il n'y a pas des caméras dans toute la ville pour repérer les faits et gestes, et j'espère, j'espère vraiment qu'on ne doit pas aller jusqu'à en poser dans le secteur de la Villette particulièrement, pour essayer de calmer ce secteur.

La prévention : un travail a été fait avec les officiers et les gens qui travaillent au niveau de la prévention et de la police, ainsi que le service de M. RUCHET, avec les éducateurs de rue.

Le moyen de contrer ceci : le moyen de contrer ce genre de phénomène, c'est de mettre du personnel à demeure. C'est-à-dire qu'il faudra laisser du personnel de police à demeure et en suffisance. Vous me direz, on va le mettre à la Villette. En suffisance, c'est quoi ? Imaginez s'il y a 50 ou 60 jeunes, c'est combien de policiers ? C'est beaucoup de policiers ! ensuite, rien n'interdit d'imaginer qu'ils vont se déplacer et qu'ils iront ailleurs !

C'est un problème général qu'il faut qu'on prenne. Le 1<sup>er</sup> Août a la particularité qui fait qu'on autorise justement dans tous les coins de la ville des pétards pour autant que cela soit des pétards classiques qui permettent normalement de faire la fête. Ce ne sont pas des pétards de vignes où on est censé y laisser la main, ce ne sont pas des cocktails Molotov non plus, ce n'est pas mettre le feu aux poubelles, ce n'est pas caillasser les pompiers. Je suis d'accord avec vous, c'est inadmissible. Bien sûr que c'est inadmissible. Il faut que l'on se rende compte qu'on doit mettre un dispositif beaucoup plus important que seulement une prévention, parce que ce n'est plus seulement des petits jeunes qui jouent au chat et à la souris, c'est plus que cela ! Comme il a été dit, ce lieu de rendez-vous, de rassemblement de la Villette, nous devons démanteler ce secteur-là et ce fonctionnement. Donc, la police va regarder comment nous pourrions faire face, par exemple l'année prochaine, mais ce n'est pas seulement le 1<sup>er</sup> août, c'est tout au long de l'année, comment nous pouvons faire face aux nombreuses sollicitations, je l'ai dit, et notamment ce secteur de la Villette. Mais si nous mettons, disons, 20, 30 personnes le 1<sup>er</sup> Août et que le 3 ou 4, nous avons de nouveau à faire face à cette problématique, nous n'aurons rien résolu.

C'est donc un problème général, qui n'est pas pris à la légère par la Municipalité, qui n'est pas pris à la légère par la Direction de police et nous allons faire en sorte que nous puissions vous satisfaire, Mmes et MM, ainsi que toute la population yverdonnoise et surtout les habitants de la Villette.

#### **M. le Conseiller Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je l'ai déjà dit tout à l'heure mais je voulais effectivement redire que la prévention au niveau du quartier de la Villette commence à porter ses fruits puisqu'effectivement pendant la période du mois de juillet, aucun pétard n'a été tiré.

Comme je le disais tout à l'heure, une grande majorité des jeunes qui étaient ce soir-là à la Villette ne venaient pas du quartier de la Villette. Ce que moi, j'ai envie de dire aussi, c'est que plus on va stigmatiser le quartier de la Villette, plus on parlera du 1<sup>er</sup> Août à la Villette, plus on attirera des jeunes qui voudront venir se défouler le 1<sup>er</sup> Août à la Villette. Donc je pense qu'à un moment donné, il faut aussi arrêter de parler du 1<sup>er</sup> Août à la Villette et à ce moment-là les jeunes ne viendront plus le 1<sup>er</sup> Août à la Villette.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.6

#### **Une Question de M. le Conseiller Raphaël FRANZI (Discours du 1<sup>er</sup> août de Mme Anne-Catherine LYON)**

Nous avons tous été choqués, attristés, révoltés en apprenant les terribles attaques dont la Norvège a été la cible le 22 juillet dernier. Cet acte immonde, perpétré par un fou sanguinaire, dans le but de réduire au silence de jeunes gens ne partageant pas les mêmes valeurs, la même vision du monde, les mêmes rêves que lui, est une insulte à l'humanité, à la démocratie et à la liberté d'expression.

Alors que doit-on penser lorsque la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, invitée pour

prononcer le toast à la Patrie lors de la fête du 1<sup>er</sup> Août, fait un odieux amalgame entre l'Union Démocratique du Centre et les actes du « tueur aux yeux bleus » affirmant que ce sont des partis comme l'UDC qui se révèlent responsables de ce genre de tragédies ?

Nous désirons donc savoir quelle est la position de la Municipalité par rapport à ces propos dont la violence et la bêtise frisent la diffamation et ce qu'elle entend faire à l'avenir pour éviter d'aussi inacceptables dérives de la part de ses invités de la fête nationale ?

Merci de votre attention.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Je dirais tout d'abord que les orateurs invités à la fête nationale sur le territoire de la Commune sont responsables de leurs propos, et ce n'est pas à la Municipalité de les juger. Chacun est libre de parole dans ce pays, que je sache, et je pense que tous les partis et tous les politiciens en particulier en font usage et bon usage. Il n'y a pas lieu, donc, de critiquer quoique ce soit dans les discours qui sont tenus.

Et sur le fond, il faut replacer les propos de Mme la Conseillère d'Etat dans le contexte. Elle n'a pas fustigé de manière globale l'attitude d'un parti ou d'un autre, le vôtre en particulier dans ce cas-là, elle a évoqué le lancement d'une initiative qui arrivait quelques jours après les événements survenus en Norvège et a simplement, si mes souvenirs sont bons, je n'ai pas le texte écrit, elle a simplement estimé que le moment était mal choisi, qu'on aurait pu reporter le lancement de cette initiative de quelques temps pour que le deuil puisse se faire correctement. Voilà. M. le Conseiller ce que je peux vous répondre.

**M. le Conseiller Raphaël FRANZI :**

Peut-être n'avons-nous pas entendu le même discours. Merci de votre réponse.

**M. le Conseiller Nicolas SCHIRINZI :**

Notre groupe ne peut se satisfaire de la réponse de M. le Syndic. Le 1<sup>er</sup> Août, les élus ont été conviés à une manifestation patriotique et la politesse la plus élémentaire consiste à ne pas insulter ses invités. Insultes lâches car sans réponses immédiates possibles de notre parti, car chose étonnante, sur les deux orateurs du jour, tous les deux étaient socialistes. Curieuse démonstration de l'ouverture prônée par ce dernier. L'UDC aurait souhaité dans l'intérêt des citoyens de notre ville une collaboration ouverte et constructive. Cela ne sera donc probablement pas le cas. Merci.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

En tant que Président du parti socialiste yverdonnois, je me dois de réagir. Je ne sais pas ce que pense l'UDC, enfin, si, je sais ce qu'elle pense sur certains sujets mais, ce que je souhaite dire ici c'est que Mme la Conseillère d'Etat -j'ai d'ailleurs apprécié son discours- a eu le courage de faire un peu de politique lorsqu'elle a fait le toast à la Patrie. J'ai trouvé très intéressant son amalgame sur, comment faut-il dire cela, sur l'ouverture de notre pays, j'essaie de me calmer un peu, donc je me tempore, sur l'ouverture de notre pays, cette initiative qui avait déposée, etc.

Moi, ce que je ne comprends pas avec les propos qui ont été tenus ce sont les intentions de l'UDC. Vous voulez que nous vous présentions des excuses parce que notre Conseillère d'Etat a osé faire de la politique ? Ou vous êtes en train de prétendre que nous n'allons pas pouvoir collaborer parce qu'elle a eu des propos politiques lors d'un discours ? J'ai vraiment de la peine à comprendre là où vous voulez en venir, très franchement, j'ai vraiment de la peine.

Je tenais à vous le dire. Pour ma part, je pense qu'effectivement il y a quelques difficultés de collaboration en fonction du type d'intervention que vous avez mais par contre je n'ai pas le sentiment que les propos de Mme Catherine LYON vont poser des difficultés de collaboration

au niveau du Conseil communal, je n'ai pas ce sentiment-là.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.7

**Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Les conditions d'engagement des TSHM (travailleurs sociaux hors-murs))**

En préambule, j'aimerais juste rappeler que si cela s'est calmé à la Villette, cela s'est déplacé vers Sous-Bois, c'est juste à côté, pour les pétards ! toutes les sortes de pétards !

J'ai plusieurs questions à l'adresse de la Municipalité concernant les conditions d'engagement des TSHM – traduisez les travailleurs sociaux hors-murs - ces éducateurs de rue dont se dote aujourd'hui chaque ville pour tenter de mener une prévention efficace contre les incivilités, les dépendances, les comportements inadéquats ou violents.

Une actualité récente, celle que nous avons évoquée tout à l'heure, démontre en effet que c'est plutôt nuitamment, -comme durant les week-ends et les jours fériés - que le besoin de présence en rue se fait clairement sentir.

Mes questions sont les suivantes :

1. Quel est l'effectif précis en ETP dont dispose la commune d'Yverdon-les-Bains pour ce travail d'éducation en rue ?
2. Cet effectif est-il composé de collaborateurs engagés selon le statut du personnel communal ou une partie bénéficie-t-il d'un engagement de droit privé (soit contrat de durée limitée)?
3. Sur l'effectif total - considérant qu'un des travailleurs sociaux a été promu responsable d'équipe l'an dernier - quelle est la part des postes de travail qui est purement affectée au terrain, hors travaux d'administration, d'organisation, de coordination ?
4. Durant les trois derniers mois (juin, juillet, août 2011) soit durant la période où l'été invite à vivre de nuit, quelle est la part des heures effectuées sur le terrain
  - durant l'horaire réglementaire ?
  - hors horaire réglementaire ?
5. Y-a-t-il – comme c'est le cas dans d'autres services communaux appelés à œuvrer à toute heure – des travailleurs qui bénéficient des dispositions de l'article 32 du statut du personnel communal, soit des rétributions ou congés compensatoires majorés de 25, 50 ou 100 % ?

Consciente que ces données chiffrées ne sont peut être pas en main de la Municipalité ce soir, cette question peut trouver réponse lors de la prochaine séance de ce Conseil. D'ores et déjà merci pour ces informations à venir!

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Si je pourrais répondre ce soir à une ou deux questions, effectivement pour certaines, j'aurais un peu plus de peine, même si vous m'avez donné le texte juste avant votre intervention. Vous me l'auriez donné quelques jours avant, j'aurais pu vous répondre ce soir, mais là vous comprendrez bien que je répondrai à la prochaine séance.

*Petite précision apportée par M. le Municipal Jean-Claude RUCHET en fin de séance :*

Juste par rapport à l'horaire des TSHM. Je signale que le TSHM qui a travaillé dans le quartier de la Villette le 1<sup>er</sup> Août a commencé sa journée à 10h du matin pour la terminer à 2h45 le lendemain matin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆



17.8

**Un Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN (Sur la mendicité)**

S'il est un sujet qui heurte la population de notre ville, c'est bien la vue des mendiants. Des plaintes toujours plus acerbes s'expriment, et la volonté de les voir partir est toujours plus grande.

Dans la mesure où les élus se doivent de résoudre les problèmes de notre Ville en tenant compte des sentiments de la population et en répondant à leurs attentes, nous ne pouvons pas rester inactifs en ce domaine.

Parmi les plaintes que nous avons entendues, retenons celles des commerçants. Selon ces commerçants, des mendiants seraient entrés dans des commerces afin de quêter. Pour leur part, les passants sont importunés, et n'admettent pas l'attitude et le comportement incompatible de ces mendiants, qui ne sont nullement dans nos usages et que réprouve la population. Enfin, je laisse à votre imagination l'image donnée aux touristes.

En vertu de l'article 62, alinéa a, de notre Conseil, je demande à la Municipalité de soumettre rapidement une modification des règlements de police allant dans le sens d'une interdiction totale de la mendicité sur l'ensemble du territoire yverdonnois.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement, avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

*Discussion ouverte sur le postulat*

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Effectivement, la façon d'appréhender le problème des mendiants se fait par le règlement de police. Le règlement de police actuellement, vous le savez, et pour ceux qui n'étaient pas Conseillers communaux, ne permet pas d'appréhender les gens qui s'adonnent à la mendicité, donc il n'y a pas tellement de possibilité d'intervention en soi. Sans parler de savoir ce que nous en ferions, savoir si nous les amendons ou non, cela c'est encore un autre domaine.

Le règlement de police actuellement ne permet pas d'intervention réelle de la part de la police. Par contre, la police intervient chaque fois qu'elle est sollicitée pour contrôler ces gens et pour les prier de passer un peu plus loin leur chemin. Vous me direz que cela marche moyennement bien, puisque l'on voit toujours les mêmes personnes au même endroit, la petite dame devant la poste... Elle ne doit pas être complètement dérangée par ces contrôles, vous me direz. Toujours est-il que c'est comme cela que cela fonctionne.

La Municipalité va vous proposer prochainement une révision du règlement de police dans son ensemble où cet article est là, ce qui va permettre au Conseil communal d'en débattre et de savoir quelle attitude la ville d'Yverdon veut avoir vis-à-vis de la mendicité. Alors, pourquoi n'avons nous pas présenté le nouveau règlement communal ? Vous savez tous que nous sommes en train de discuter le cas d'une régionalisation éventuelle de la police et évidemment le règlement communal est au centre du débat, à savoir, si nous avons une régionalisation de la police, et si nous aurions un seul règlement de police ou non. Cela dépend de plusieurs cas de figure que nous aurons l'occasion de débattre.

Nous arrivons actuellement dans la situation où la Municipalité va certainement vous proposer cette possibilité de régionalisation d'ici à la fin de l'année. Je rappelle que le débat sur la nouvelle loi de la police a passé la première lecture, sauf erreur, chez Mmes et MM. les Députés mardi, il devrait y en avoir une deuxième lecture à partir de mardi prochain. Cela veut dire que très certainement cette nouvelle loi pourrait être mise en activité à partir de l'année prochaine. Donc de savoir comment nous allons assurer la sécurité sur Yverdon et sur le Nord vaudois, c'est certainement un débat que nous allons avoir d'ici à la fin de l'année.

A ce moment-là, nous aurons le règlement de police dans son ensemble et je vous invite d'attendre d'avoir le règlement de police dans son ensemble afin de pouvoir en discuter d'une façon plus générale.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte sur ce postulat.

**M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN.**

M. CARRARD, le groupe UDC va se contenter de votre réponse, je crois que cela sera une bonne chose de revoir le règlement de police. Vous me pardonnerez d'être juste un néophyte parmi vous ce soir. Je vous remercie de votre accueil, mes chers amis, et je vous dis, à bientôt, M. CARRARD pour le nouveau règlement de police.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Donc vous retirez votre postulat ?

**M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN :**

Oui, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous n'avons plus besoin de voter puisque M. le Conseiller retire son postulat.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.9

**Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP (Corbeaux freux).**

Dans le courant du printemps, j'ai demandé à la Municipalité de s'occuper des corbeaux freux qui envahissent notre ville.

Cet été, j'ai constaté que, pour la 1<sup>ère</sup> fois, les corbeaux n'ont pas quitté la ville durant l'été. Auparavant, ils la quittaient à mi-juin pour revenir mi-novembre.

Je demande donc ce soir à la Municipalité quelles sont les actions prévues l'hiver prochain, avant la période de nidification, pour déplacer les corbeaux hors de la ville?

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La Municipalité, dans sa grande sagesse, a refusé un investissement de Fr. 60'000.-- pour l'année 2011 pour chasser les corbeaux freux de la Ville d'Yverdon. La Municipalité a bien fait, car il y a une nette amélioration.

Mme la Conseillère CARP, je ne comprends pas votre question, j'ai déjà répondu devant ce Conseil. Il y a beaucoup d'habitants des Jordils, où il y avait une concentration assez grande de corbeaux, qui m'ont téléphoné, qui ont téléphoné au Service des travaux en leur disant qu'il y avait une amélioration. Donc, les corbeaux se sont déplacés. Malheureusement pour vous, ils se sont déplacés où vous vous êtes déplacés pour aménager ailleurs.

Alors, loin d'abandonner, pas plus tard que la semaine passée, nous avons un fauconnier de la région de Payerne qui nous a fait des offres. Le Service des travaux a répondu qu'il gardait son offre, mais que rien n'avait été décidé au niveau de la Municipalité. Je dois dire que cette année, il y a une amélioration notoire, du fait que nous avons élagué certains arbres, nous avons coupé les pointes. Dans le parc Piguët, il y a moins d'arbres, nous avons dû en enlever quelques-uns pour la construction, je ne vois pas le problème de façon si grave que

Mme CARP veut bien le dire ce soir.

Mais de toute façon, nous sommes vigilants, et nous ne manquerons pas de faire un rapport à la Municipalité s'il faut que nous engagions de l'argent pour lutter contre ces malheureux corbeaux freux, qui soit-dit en passant, ne font pas plus de bruit, comme le disait M. Le Conseiller HUNKELER, que certaines voitures. Merci.

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement les oiseaux doivent m'aimer, moi, je les aime aussi, mais, je pense que c'est important de rester vigilant et de ne pas attendre à ce que nous en ayant cinquante fois plus, parce que quand il y en aura plus, il faudra engager plus que Fr. 60'000.--

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Les corbeaux freux, il y en a à une place. On prend un fauconnier et on les enlève, et ils vont dans deux autres quartiers. On en avait au Jordils, ils sont partis à la rue de Neuchâtel, à l'avenue Grandson, maintenant ils sont partis vers le Parc Piguet. Si nous les chassons du parc Piguet, ils iront dans un autre quartier.

Ce qu'il faut, c'est que nous puissions les enlever de la ville, mais alors il ne faut pas un fauconnier, il en faut dix, et je vais vous dire que c'est un prix astronomique pour arriver à cela.

**Mme la Conseillère Catherine CARP :**

Merci, M. le Municipal. Je me permets de contredire les affirmations que vous venez de faire parce que j'en ai parlé avec Mme SIEGRIST, la fauconnière qui a travaillé en 2010, et c'est elle qui avait prévu pour 2011 ce que la Municipalité, dans sa grande sagesse a refusé soit, de venir avec plusieurs fauconniers pour essayer de déplacer les corbeaux à l'extérieur de la Ville.

Je ne parle pas de les tuer, je parle de les déplacer. Et c'est elle qui m'a dit que plus nous attendons, plus cela sera difficile de le faire. Je laisse évidemment le loisir à la Municipalité de décider de ce qu'il faudra faire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.10

**Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Les parcs motos)**

Yverdon-les Bains est semble-t-il une ville touristique, sûrement une ville de passage, et sans aucun doute une ville accueillante, mais en ce qui concerne certains d'entre nous, elle est une ville fermée.

Je m'explique :

Des places de parcs sont supprimées pour le bien-être de certains quartiers, d'autres se sont mis en tête de repousser les voitures hors de la ville, sans oublier les motos et les scooters.

Concernant les scooters et les motos, vous m'accorderez que ce sont des véhicules pratiques, simples d'utilisation et beaucoup moins polluants qu'une voiture.

Les motards, les scootéristes, ne trouvent aucune place pour parquer leurs véhicules, si ce n'est que dans quelques rares endroits : le parc de la Gare, saturé par les pendulaires – ils n'ont que celui-ci à disposition immédiate : le parc du Château, coincé entre un mur, un arbre et un container à verres (superbe image pour les touristes). En revanche, pour les vélos, les places, nous les trouvons en surnombre et dans des endroits (dangereux) tels que la rue de la Plaine ou sur les trottoirs rue des Remparts.

Il est vrai que les motos et scooters squattent ces lieux, mais que faire d'autre quand on est motard ou scootériste ?

Ma question est :

La Municipalité est-elle consciente du problème et que pense-t-elle faire pour remédier à cela ?

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'imagine que dans le cadre de la mobilité, puisque c'est maintenant M. Le Syndic qui a la mobilité, cette demande va pouvoir être enregistrée, ainsi que par ma collègue Marianne SAVARY. Globalement, dans les projets d'agglomération, certainement que cette demande va être prise en compte et en tant qu'ancien Président de la Commission deux roues et circulation, c'est peut-être pour cela que je prends la parole, c'est volontiers que je transmettrai votre demande au repreneur, qui est M. le Syndic.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Je vous remercie de la réponse et j'espère qu'en tant que scootériste je puisse trouver des places de parc avec mon scooter au lieu de le mettre sous un arbre ou sur un trottoir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.11

**Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Interdiction de circuler lors d'une manifestation sportive du 28 août 2011)**

Dimanche 28 août 2011, une importante manifestation sportive s'est déroulée en ville d'Yverdon-les-Bains. Cette manifestation sportive a nécessité une interdiction de circuler avec des véhicules à moteur dans une grande partie de la ville.

Or, suite à une très mauvaise planification et organisation de la police, les personnes chargées aux divers barrages routiers d'interdire les accès étaient incapables de renseigner les habitants et autres visiteurs sur les itinéraires de substitution, se contentant de répéter « *passer ailleurs* », oui, mais où ? « *je ne sais pas, pas par ici, ailleurs* ».

Ces interdictions se sont déroulées tôt le matin, jusqu'en fin d'après-midi ; sans que personne dans la population concernée ne soit informée de manière précise.

Cette organisation plus que lacunaire a engendré de très gros problèmes aux sociétés de transports publics CarPostal et Travys. Certains employés de ces deux entreprises ont été empêchés de se rendre à leur travail. D'autres sont parvenus avec grand peine à leurs bus ou leur car et ont eus de grandes difficultés, voire l'impossibilité d'assurer leur trajet habituel.

Ces diverses considérations m'amènent à poser à la Municipalité les questions suivantes :

Pourquoi un tel mépris pour les habitants et visiteurs des quartiers concernés par cette manifestation ?

Pourquoi ne pas avoir correctement informé les sociétés CarPostal et Travys des grosses difficultés engendrées par cette manifestation ? Ces difficultés ayant conduit à une quasi impossibilité pour ces deux entreprises de travailler correctement ce jour-là.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je remercie M. Olivier MAIBACH de m'avoir donné sa question avant son intervention. Plaisanterie mise à part, je réfute ce que vous dites, M. le Conseiller, pour plusieurs raisons.

Nous avons relancé le triathlon d'Yverdon en partant sur ce qu'on appelle une feuille blanche.

C'était une grosse opération. C'était donc des privés qui l'organisaient avant et la ville a décidé, notamment par ses services, et les Services de police et des sports évidemment, d'organiser cette manifestation. Un certain nombre d'ailleurs d'entre vous ont travaillé comme bénévoles lors de cette manifestation, ce qui me permet, encore une fois, de vous remercier très sincèrement. Plus de 200 personnes ont œuvré au niveau des bénévoles, sans parler de la Police et de la PCI.

C'est une organisation, je l'ai dit, d'importance, qui a amené 440 participants sur Yverdon, qui permet de relancer le côté sportif et qui est une carte de visite tout à fait intéressante pour la ville d'Yverdon. Contrairement à d'autres manifestations, nous n'avons pas bloqué la ville très longtemps malgré ce que nous avons pu entendre, puisque le parcours cycliste, notamment la montée de Floreyres et la redescente sur l'avenue des Bains a été bloquée de 7h00 à 11h00.

Certaines personnes se sont offusquées qu'on ne pouvait pas passer dans ce secteur-là, qu'ils avaient des invités, et qu'ils ne pouvaient pas les recevoir pour faire des grillades. Je ne sais pas à quelle heure vous faites les grillades, mais je rappelle que la route a été ouverte à partir de 11h00. En plus, il y avait, sur la montée de Floreyres une séparation sur toute la longueur qui permettait aux véhicules de passer d'un côté et aux cyclistes de passer de l'autre. Et en haut de la colline, priorité aux cyclistes, et c'est vrai que les gens étaient, après, dirigés sur Chevressy, puisque la descente est une descente dangereuse.

Il y a eu un seul accident, puisqu'un des cyclistes a bloqué les freins, a fait ce qu'on appelle un soleil et s'est réceptionné sur la joue, mais à part des contusions, il n'a pas eu de problèmes particuliers. Cela a créé un problème aussi puisque l'ambulance a dû venir chercher cette personne, cela a complexifié un peu la donne.

Pour ce qui est de l'information, les sociétés Travys et CarPostal ont été bien évidemment informées et ont été informées par la police à l'avance puisque la police a organisé le système de circulation. Donc, étant Président du comité d'organisation, ce sont des éléments que je peux affirmer et je peux affirmer que ces sociétés, qu'elles ne soient pas enchantées, j'en conviens, mais elles ont eu l'information et pouvaient donc s'organiser.

Les gens qui étaient sur le parcours ont reçu l'information par plusieurs canaux. L'information tout ménage, évidemment, l'information par la presse locale, et chacun a reçu un flyer dans sa boîte aux lettres, distribué par la Police municipale.

Aucun mépris des usagers, aucun mépris de la population, mais une fête pour moi, une fête qui s'est bien passée mise à part cet accident que nous regrettons. Encore une fois, nous avons eu de la chance avec le temps, la chance d'avoir des gens qui ont travaillé, et d'avoir des gens qui viennent sur Yverdon, et qui relancent cette compétition sportive. Moi, je préfère voir une version positive qu'une version négative telle que je viens d'entendre.

Voilà, Mmes et MM. pour ce qui est du résultat global, nous en ferons un bilan que nous transmettrons à la Municipalité, mais il me semble que la ville d'Yverdon, deuxième ville du Canton, doit organiser des manifestations sportives, peut se permettre un dimanche d'avoir des perturbations, parce que cela fait partie de la vie d'organisation. Quand on organise des manifestations autres, qui ne sont pas forcément sportives, au centre-ville, culturelles par exemple, et bien, cela engendre effectivement quelques désagréments. Ces désagréments, je crois que nous devons les supporter pour pouvoir avoir une vie à Yverdon. Imaginez quand ils font le triathlon de Lausanne, ils ferment l'avenue d'Ouchy une semaine avant, et en même temps, cette année, ils refaisaient le tablier de l'autoroute qui va en direction du Valais. Donc si vous alliez en direction du Valais, vous pouvez passer Lausanne-Sud, et après vous vous perdiez dans la ville.

Mais nous, nous avons bloqué cette partie-là, certes, je conviens que cela peut être désagréable, de 7h00 à 11h00 sur Floreyres. Le reste a été libéré à partir de 14h00 puisque les courses se sont terminées à partir de 14h00 et la PC, les gens de l'infrastructure ont fait un formidable boulot pour redonner le territoire à la population. Je vous remercie de votre

attention.

**M. le Conseiller Daniel BURDET :**

Voyez, j'ai la chemise pour. Heureusement, dimanche dernier je ne travaillais pas. J'ai des collègues qui ont travaillé, qui déjà, sont arrivés en retard parce qu'ils n'ont pas pu arriver à leur place de travail. Impossible d'accéder en venant de l'extérieur de la ville, ensuite impossible de partir depuis la gare d'Yverdon pour aller sur Gorgier-St Aubin et pour aller sur Orbe.

On leur a dit, « *voilà, vous passez par la rue Haldimand, rue Cordet, et après vous passez vers l'hôpital et après vous verrez* ». Mais voilà, il est revenu, il est arrivé à la place Bel-air, impossible de passer. On lui dit : « *écoutez, il faut faire le tour, rue Haldimand, rue Cordet !* » Cela fait déjà une demi-heure qu'il est parti de la gare. Alors il a dû faire toute la marche arrière, enfin, bref, je passe sur tous les détails pour vous dire que c'était la gabegie totale.

C'est inacceptable ! il faut arrêter de jouer petit braquet ! Parce que nous sommes là, vraiment. Soit on ferme tout -parce que je ne suis pas contre le triathlon- soit, on ferme tout, et on dit : « *Maintenant, ok, on transfère tous les transports publics, on les met à la Place Bel-Air* », mais on ne laisse pas « *on ouvre, on n'ouvre pas etc* ». Le nombre de gens qui sont restés coincés, qui ont loupé des rendez-vous, qui n'ont pas pu prendre leur train, c'est inacceptable !

Je veux bien admettre que c'est la première fois que vous faites comme cela, mais ce n'est pas normal, vis-à-vis des gens. On parlait beaucoup des touristes tout à l'heure, de la beauté de notre ville. Le nombre de touristes qui sont arrivés à Yverdon, qui ont débarqué à la place de la Gare, il n'y avait pas de bus, il n'y avait rien, ils sont restés coincés, ce n'est pas normal, M. le Municipal. J'espère que la prochaine fois vous prendrez des mesures beaucoup plus adéquates quitte à tout fermer !

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je vous informe qu'il y aura une journée sans voiture le 25 septembre. Je vous invite donc à vous organiser en conséquence. Encore une fois, je pense que nous, nous voulons bien faire des efforts au niveau de la communication, mais je pense que les gens doivent faire des efforts au niveau de la compréhension qu'il peut y avoir et je pense que chacun doit faire un petit effort dans ce secteur.

Je rappelle que nous n'avons pas bloqué toute la ville puisqu'il y a toute la partie côté Jura qui n'était pas bloquée. Il ne faut pas mettre tout sur le dos du triathlon. Je rappelle qu'il y a des travaux à l'entrée de la ville d'Yverdon qui effectivement ne simplifient rien. Nous allons bientôt arriver à la fin des travaux, c'est annoncé pour le 18 septembre, mais je pense qu'un peu de compréhension sur l'ensemble. Volontiers que nous nous remettons en question ! Mais aussi en tant qu'usager et habitant je pense qu'on peut avoir un peu de souplesse ! merci !

**M. le Conseiller Yves RICHARD :**

Je suis un peu étonné de toutes ces réactions. Nous voulons une ville qui bouge, nous voulons une ville qui s'ouvre, nous voulons organiser des manifestations, et là, qu'est-ce que nous entendons ce soir ! On est en train de critiquer ce triathlon. Moi j'aimerais féliciter l'initiative de la ville ! Enfin, quelque chose qui se fait avec une immense grandeur. Il n'est pas facile d'organiser un triathlon. C'est vrai que cela cause certains problèmes de circulation. Mais ma foi, que voulez-vous. Soit nous restons dans notre petit coin, nous ne bougeons pas, nous essayons de contenter tout le monde. Surtout ne nous trompons pas, on va nous crier dessus !

Mais continuez ce triathlon, je vous invite à continuer ! Certes, c'est une première manifestation de cette grandeur pour le triathlon. Les corrections vont être apportées pour l'année prochaine, en espérant qu'il se fasse. Mais j'encourage à continuer. Je sors d'une grande manifestation qui s'appelle Gymnastrada, et je peux vous garantir qu'en ville, nous n'avons pas eu toutes ces réclamations par rapport à cette organisation qui s'est faite à Yverdon.

Donc je félicite encore la Municipalité pour cette initiative ainsi que son corps de police et je vous invite à recommencer ce triathlon, peut-être mettre certaines questions au point, mais Mmes et MM. respectons au moins ce qui se fait et continuez s'il-vous-plaît !

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

Je me permets juste de rebondir sur l'intervention de M. CARRARD qui citait la journée sans voiture, qui s'appelle officiellement « rue pour tous », puisque je fais partie du Comité d'organisation. Cette journée aura lieu le 25 septembre, elle n'aura pas l'ampleur, en terme de la fermeture des rues, du triathlon, je rassure tout de suite les férus d'automobiles ici, puisque cela concernera principalement les rues du centre-ville, la rue de la Plaine et la rue des Remparts. Les voitures auront la possibilité de transiter par la place de la Gare.

Donc cela peut enlever toutes les inquiétudes qu'avait peut-être suscitées M. CARRARD par son intervention. Je peux aussi vous annoncer qu'une trentaine d'associations yverdonnoise y participent et que cela sera vraiment l'occasion de redécouvrir les rues du centre-ville libres de la circulation où les enfants pourront circuler sans risque et où les associations yverdonnoises pourront se présenter.

**M. le Conseiller Daniel BURDET :**

Merci, c'est la dernière fois. C'est juste pour dire à M. RICHARD qu'il n'est pas question de dire qu'il ne faut plus faire ce triathlon. Simplement, il y a eu beaucoup de travail et je demanderai à M. le Municipal de faire le travail encore mieux que d'habitude. Parce que ce n'est pas la première fois. Quand il y a eu le Prologue du tour de Suisse ou de Romandie, on nous promettait aussi monts et merveilles et c'était la gabegie totale. Alors, ayez le courage de bloquer tous les endroits et dire qu'on ne passe pas, point final ! Mais quand même je vous félicite et je vous encourage de faire le deuxième, mais mieux !

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Pour répondre aussi à M. RICHARD, je n'ai jamais critiqué le projet sportif. Moi, je suis pour que l'on fasse du sport en ville, mais on prend toutes les mesures nécessaires afin que tout le monde puisse faire que tout fonctionne bien. Surtout que là j'ai voulu prendre l'Avenue des Bains, et l'avenue des Bains à 14h malgré ce que dit M. le Municipal, était fermée. Moi qui viens depuis la partie de la ville qui est en chantier, pour arriver au centre-ville, aucun panneau, aucun signal, personne ne vous renseignait, et tout le monde était dirigé par les écriteaux de substitution pour revenir sur l'Avenue des Bains, pour revenir au centre-ville et on tombait sur un barrage. Et la personne à ce barrage vous disait : « moi, tout est fermé, vous ne passez pas ! ». Alors si vous aviez tout de suite mis des panneaux, et tout de suite renseigné, on n'en serait pas arrivé là !

Encore une fois je suis pour que l'on fasse du sport, mais à l'avenir, si cette manifestation devait se renouveler l'année prochaine j'espère qu'on puisse tenir compte des diverses remarques qui ont été faites ce soir afin que tout se passe très bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.12

**Une interpellation de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Passage pour piéton supplémentaire devant l'école de la passerelle à la rue Jean-André Venel).**

De nombreux petits Yverdonnois à pied, à vélo, accompagnés d'adultes ou pas, traversent la route pour se rendre à l'école « La Passerelle » à un endroit précis, où il n'y a pas de passage piéton.

Ceci malgré les recommandations répétées du corps enseignant et des policiers qui demandent aux usagers de l'école d'emprunter deux passages piétons consécutifs.

Cette situation empire d'année en année, avec la croissance du nombre d'habitants au sud de

cette école.

Le mardi 30 août 2011 entre 8h15 et 8h27, donc en douze minutes:

46 enfants, 11 adultes, 2 vélos et 1 poussette ont traversé la route hors passage piétons.

Cela fait une moyenne d'une personne toutes les 12 secondes.

Est-il prévu de créer un passage piétons supplémentaire devant l'école « La Passerelle » à la rue Jean-André Venel à Yverdon-les-Bains? si oui, dans quel délai ? Si non, quels sont les moyens que la Municipalité va mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école ?

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement, et comme vous nous avez remis votre interpellation juste avant, elle est déjà appuyée par 5 membres.

La discussion est ouverte sur cette interpellation.

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il y a des soirs comme cela...pour répondre à Mme la Conseillère, oui, c'est prévu. Il est prévu de mettre un passage piéton devant la partie d'administration du collège de la Passerelle. C'est bien là que vous vouliez dire ? je crois que c'est cela !

Il y a un passage piéton qui existe vers le parking, et vous aimeriez qu'en direction des voies CFF qu'il y ait un passage supplémentaire ?

C'est prévu. Cela a été discuté notamment avec M. John AUBERT du Service de l'urbanisme et des bâtiments et M. COLLET de la police pour mettre un passage supplémentaire à cet endroit, puisqu'en fait votre observation avait déjà été identifiée. Par contre je n'ai pas le délai dans lequel ce passage piéton sera mis en place. Ce que nous pouvons dire, c'est que la Municipalité sera attentive à ce que vos vœux soient exaucés le plus rapidement possible. Merci.

**Mme la Conseillère Aline GYGAX :**

Je remercie M. le Municipal CARRARD pour sa réponse. Je suis pleinement satisfaite.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous arrivons ainsi au terme des interventions annoncées, mais la discussion est toujours ouverte au point 17 du point du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

17.13

**Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Y-a-t'il une augmentation du corps de police prévue dans le budget 2012 ?)**

C'était un Conseil communal intéressant ce soir, nous avons beaucoup parlé de la police, de son effectif, nous avons aussi parlé des éducateurs de rue. Ils ont un horaire aussi à tenir. Ils ne sont peut-être pas assez pour travailler le soir, je ne sais pas, parce que si on travaille huit heures par jour, peut-être qu'on ne peut pas encore faire huit heures pendant la nuit. Donc je pose la question à la Municipalité : Est-ce que dans le budget 2012, il est prévu d'augmenter le corps de police ?



**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Tout d'abord, pour répondre sur la partie des travailleurs sociaux hors mur, il est bien clair que les travailleurs sociaux hors murs ne travaillent pas le matin à 7h alors qu'il n'y a pas de jeunes dans la rue ! ils travaillent aux heures où ils rencontrent des jeunes !

Pour répondre à votre deuxième question, les services ont soumis un certain nombre de demandes d'augmentation d'effectif, comme chaque année, qui sont l'objet d'après négociations, et les médiations par le Syndic, responsable des finances et un certain nombre de postes qui sont demandés à la police, les discussions auront lieu à la mi-septembre, au sein de la Municipalité pour décider du nombre de nouveaux postes octroyés à chacun des services.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La discussion est toujours ouverte au point 17 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Oui, Mme la Présidente.

*Réponse de la  
Municipalité*

**M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Christian GIROUD : Question du 16.06.2011, Remise de drogue aux enfants et entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les stupéfiants au 1er juillet 2011.**

C'est donc une réponse que je vous fais au niveau de la Direction de police.

Le législateur a apporté quelques adjonctions de la loi fédérale sur les stupéfiants, et sur les substances psychotropes, notamment en ce qui concerne la prévention, la thérapie et la réduction des risques (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011).

En effet, l'article 3c de la présente loi fait état des compétences en matière d'annonce et de prévention. C'est-à-dire que les services de l'administration et les professionnels œuvrant dans le domaine de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la justice et de la police peuvent annoncer aux institutions concernées, publiques ou privées, les cas de personnes souffrant de troubles, liés à l'addiction ou présentant des risques de trouble, notamment s'il s'agit d'enfants, sous trois conditions relatées sous lettres a, b, c du présent article.

M. le Conseiller Christian GIROUD pose la question suivante : « la Municipalité et les différents services de la commune, en particulier ceux dépendant des dicastères en charge de la jeunesse et de la police, sont-ils préparés à assumer ces importants changements ? »

Nous nous déterminons de la manière suivante :

Lorsque la police constate une infraction liée à la consommation de drogue ou à la vente, elle doit dénoncer à l'autorité compétente le contrevenant. S'agissant de mineurs, âgés entre 10 ans révolus et 18 ans non révolus, le Tribunal des mineurs prononcent des mesures qui imposent, notamment en cas de nécessité, un suivi médico-social pour les jeunes consommateurs. Dans ce contexte, toute la gestion de l'affaire appartient au Tribunal des mineurs et la police ne va plus intervenir.

Pour les enfants de moins de 10 ans révolus, lesquels ne sont pas justiciables, la police peut dans ce cas les signaler à une institution comme le prévoit la loi, pour autant que les conditions sous lettre a, b et c soient remplies.

a) Les faits sont constatés dans l'exercice de leur fonction ou de leur activité professionnelle.

Je parle donc de la police.

b) Un danger considérable menace la personne concernée, ses proches, ou la collectivité.

c) Nous estimons que les mesures de protection sont indiquées.

Par exemple, si la police constate la présence régulière d'un enfant à proximité d'un lieu sur le domaine public, connu pour accueillir des personnes à risque, la police intervient et annonce le cas à l'institution concernée, soit le Service de la protection de la jeunesse, SPJ. La police agira de la même façon à l'égard d'un mineur justiciable, dès lors qu'il n'a pas d'enquête du Tribunal des mineurs. Dans le cas d'action de prévention, la police yverdonnoise visite chaque année et ceci depuis 2002, les établissements scolaires yverdonnois s'adressant ainsi aux élèves de 6<sup>ème</sup> année, pour prévenir l'usage de la drogue et des risques encourus. D'ailleurs cette action se fait dans tout le canton. D'autre part, le chef de l'Unité de proximité et de partenariat est l'interlocuteur privilégié des directeurs des établissements scolaires yverdonnois. A ce titre, les différents contacts permettent d'établir des stratégies visant à prévenir la consommation de produits stupéfiants à l'école, en plus de ce qui est entrepris lors des visites des classes de 6<sup>ème</sup> année.

Dès lors, cette nouvelle loi est pertinente dans la mesure où elle décroïssonne légalement les réseaux déjà en place, mais s'agissant de notre organisation, je parle encore une fois de la police, elle n'a pas de conséquences connexes importantes.

Voilà ce que je peux vous dire, M. le Conseiller, à ce sujet.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Je vous remercie pour cette réponse détaillée.

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

La Municipalité a-t-elle encore d'autres réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, Mme la Présidente.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Merci, M. le Syndic.

Nous arrivons ainsi au terme de notre 1<sup>ère</sup> séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 octobre 2011 à 20h00.

Il est 22h53, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2011

	Page
1. Appel .....	- 1 -
2. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 9 juin 2011 .....	- 2 -
3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 16 juin 2011 .....	- 2 -
4. Approbation du PV de la deuxième partie de la séance d'assermentation du 18 juin 2011 .....	- 2 -
5. Nomination d'un(e) huissier(-ère) pour la législature 2011-2016.....	- 3 -
6. Démissions.....	- 4 -
7. Assermentations.....	- 4 -
8. Communications de la Présidente.....	- 5 -
9. Communications de la Municipalité.....	- 7 -
10. Préavis n° PR11.15PR concernant une demande de crédit d'investissement de Frs 346'000.-- pour le transfert du service urbanisme et bâtiments dans le bâtiment St Roch, à la rue des Pêcheurs et le financement des travaux d'aménagement desdits locaux. 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur. ....	- 7 -
11. Préavis n° PR11.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de Frs 2'750'000.-- pour financer le programme d'amélioration et de remplacement des installations de la station d'épuration des eaux usées (STEP). 📖 Mme Pierrette ROULET-GRIN, rapportrice.....	- 13 -
12. Préavis n° PR11.22PR concernant une demande de crédit d'études de Fr. 100'000.-- pour entreprendre une pré-étude sur le potentiel géothermique profond des sous-sols yverdonnois et son exploitation possible. 📖 M. Brian OOSTERHOFF, rapporteur. ....	- 15 -
13. Election de la Commission communale de recours pour la législature 2011-2016. ....	- 15 -
14. Election de la Commission des pétitions pour la législature 2011-2016.....	- 17 -
15. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	- 18 -
16. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion.....	- 19 -
17. Propositions individuelles et interpellations .....	- 19 -
17.1 Une Motion de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS pour le groupe des Verts (Le cinéma en ville !).....	- 19 -
17.2 Une Motion de Mme la Conseillère Cesla AMARELLE pour les groupes PLR, PS e S& E - La Gauche Pour une politique culturelle et cinématographique ambitieuse dans la capitale du Nord vaudois).....	- 21 -
17.3 Une Question de M. le Conseiller Alain WILLOMMET (La soirée du 1 <sup>er</sup> Août dans le quartier de la Vilette).....	- 24 -

17.4	Une Motion de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Demandant la pose d'une pelouse synthétique sur les terrains d'entraînement E et F ainsi que la construction de vestiaire adéquats vers ces mêmes terrains dans un délai le plus court possible) .- 26 -
17.5	Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Sur les débordements du 1 <sup>er</sup> Août) ..... - 29 -
17.6	Une Question de M. le Conseiller Raphaël FRANZI (Discours du 1 <sup>er</sup> Août de Mme Anne-Catherine LYON) ..... - 29 -
17.7	Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Les conditions d'engagement des TSHM (travailleurs sociaux hors-murs)) ..... - 32 -
17.8	Une Postulat de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN (Sur la mendicité)..... - 33 -
17.9	Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP (Corbeaux freux)..... - 34 -
17.10	Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Les parcs motos) ..... - 35 -
17.11	Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Interdiction de circuler lors d'une manifestation sportive du 28 août 2011) ..... - 36 -
17.12	Une interpellation de Mme la Conseillère Aline GYGAX (Passage pour piéton supplémentaire devant l'école de la Passerelle à la rue Jean-André Venel) ..... - 39 -
17.13	Une Question de M. le Conseiller Yves RICHARD (Y-a-t'il une augmentation du corps de police prévue dans le budget 2012 ?) ..... - 40 -
	Réponse de la Municipalité
	M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD à M. le Conseiller Christian GIROUD : Question du 16.06.2011, Remise de drogue aux enfants et entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les stupéfiants au 1er juillet 2011..... - 41 -